



Municipalité de  
Lavigny

# RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2025



Version finale 2  
05.06.2026



## RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2025

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi du 28 février 1956 relative aux communes (LC), la Municipalité a le plaisir de présenter ci-dessous son rapport de gestion pour l'année 2025. Les conclusions en vue de l'approbation formelle de la gestion 2025 figurent à la fin du préavis relatif aux comptes communaux.

Après deux exercices marqués par une activité particulièrement intense, l'année 2025 s'est inscrite dans une dynamique plus apaisée. Les grands chantiers qui ont mobilisé la Municipalité ces dernières années sont arrivés à leur terme : le projet du Cœur du village a été inauguré le 21 juin 2025 en présence de la population, scellant l'aboutissement de plus de cinq années de travail. Dans le même mouvement, les principaux chantiers routiers ont été achevés.

Cette accalmie relative ne signifie toutefois pas une année creuse. L'exercice 2025 a été particulièrement marqué par le début de la mise en œuvre du PPA RC30 Nord, entré en vigueur le 31 mars 2025 après son approbation par le Canton. Le projet de construction porté a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique au cours de l'été. La Municipalité a consacré une part importante de son énergie au traitement et à l'instruction du dossier en lien avec les services cantonaux, ainsi qu'à la vente des parcelles communales résiduelles au promoteur, objet du préavis 4/2025.

L'année a également été ponctuée d'événements significatifs pour la vie locale : la reprise de l'épicerie-tea room « Chez Brigitte » par de nouveaux gérants au 1er juillet et la préparation du renouvellement des Autorités pour la législature 2026-2031, qui a notamment vu l'adoption du préavis 3/2025 portant le Conseil communal de trente à trente-cinq membres.

Sur le plan financier, l'exercice se termine sur une note encourageante. C'était pourtant la première année sans le retour des dépenses thématiques pour les routes liées à l'ancienne péréquation, dont le mécanisme s'est éteint au 31 décembre 2024 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Tout au long de l'année, les membres de l'exécutif ont œuvré dans un esprit de coopération, de confiance mutuelle et de collégialité. Les membres du Conseil communal, tout comme ceux de la Municipalité, se sont pleinement investis dans leurs responsabilités. Les Autorités ont ainsi pu mener à bien leurs missions dans des conditions sereines, ce qui se reflète dans les résultats financiers de l'exercice 2025.

Examinons à présent, groupe de comptes par groupe de comptes, les principaux éléments ayant marqué l'exercice 2025.



## TABLE DES MATIÈRES

10	AUTORITÉS.....	7
101	CONSEIL COMMUNAL .....	7
102	MUNICIPALITÉ.....	9
11	ADMINISTRATION.....	11
15	AFFAIRES CULTURELLES ET AGENDA 21 .....	15
18	TRANSPORTS PUBLICS .....	18
3	DOMAINES – BÂTIMENTS .....	19
32	FORÊTS .....	19
33	VIGNES .....	19
35	BÂTIMENTS.....	20
4	TRAVAUX .....	24
41	SERVICE DE L'URBANISME .....	24
42	POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	25
43	ROUTES – CHEMINS COMMUNAUX .....	32
44	PARCS ET CIMETIÈRE .....	34
45	ORDURES MÉNAGÈRES – DÉCHÈTERIE .....	34
46	RÉSEAUX D'ÉGOUTS - ÉPURATION .....	36
47	COURS D'EAU .....	36
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.....	36
50	ADMINISTRATION DES ÉCOLES.....	36
6	POLICE .....	38
61	CORPS DE POLICE.....	38
64	DÉFENSE INCENDIE – SDIS ETRAZ RÉGION .....	39
65	PROTECTION CIVILE .....	40
66	DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT .....	40
7	AFFAIRES SOCIALES .....	42
8	SERVICES INDUSTRIELS.....	42
81	SERVICE DES EAUX.....	42
83	SERVICE DU GAZ .....	43
	Annexes .....	44



Le Conseil communal a été convoqué à cinq reprises afin de traiter les différents objets qui lui ont été soumis.

Le Conseil communal est membre de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV).

⇒ **Législature 2021-2026**

**1er janvier au 30 juin 2025**

<b>Présidente</b>	Georgeta Rossier
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Guillaume Bultez
<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Marco Marsella
<b>Secrétaire</b>	Loredana Simone
<b>Scrutateurs</b>	Christine Sophie Kandaourof Benoît Foucault
<b>Suppléants</b>	Anja Nusslé Vincent Porchet

#### COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL

<b>Commission des finances</b>	Hervé Moine Jean-Marc Paul Anne-Laure Gugger Philippe Estiévenart Roman Tarnovsky
--------------------------------	---

#### Commission de gestion

	Ingrid Ciampi Michèle Salanon Marie-Noëlle Bourgeois Pierre-Yves Rochat Christian Jan
<b>Suppléants</b>	Sont nommés pour 5 ans, donc pas de suppléants. En cas de démission, le Conseil procède à

une élection d'un nouveau membre.

**Commission communale de recours en matière d'imposition et  
Commission communale sur la protection des données**

---

Ingrid Ciampi  
Pierre-Yves Rochat  
Jean-Frédéric Favre  
Christian Jan  
Anne-Laure Gugger

***Délégué au conseil intercommunal à l'association scolaire  
Aubonne, Gimel, Etoy (ASSAGIE)***

---

<b>Délégué</b>	Jean-Frédéric Favre
<b>Suppléante</b>	Virginie Ganz

⇒ **Législature 2021-2026 – Changement au 1<sup>er</sup> juillet 2025**

**1er juillet au 31 décembre 2025**

---

<b>Présidente</b>	Georgeta Rossier
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Guillaume Bultez
<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Marco Marsella
<b>Secrétaire</b>	Loredana Simone
<b>Scrutateurs</b>	Anja Nusslé Vincent Porchet
<b>Suppléants</b>	Christophe Pilet Gaddiel Schweizer

Quant aux commissions permanentes, aucun changement n'est à enregistrer.

***Préavis déposés en 2025***

N° 1/2025	Demande de crédit complémentaire au Préavis 3/2020 concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur les parcelles N°53, 57 et 77 en faveur d'Equitim et la création de surfaces d'activités et d'un parking souterrain communal
-----------	---

N° 2/2025	Comptes de l'exercice 2024 et rapport de gestion
N°3/2025	Conseil Communal - Adaptation du nombre de membres conformément à l'art. 17 de la LC pour la législature 2026-2031
N°4/2025	Préavis N°4/2025 Vente des parcelles 127 (partielle) et 512, Route du Vignoble
N°5/2025	Arrêté d'imposition 2026
N°6/2025	Budget 2026
N°7/2025	Réfection des chemins agricoles des Chises, des Rippes et du Châtelard
N°8/2025	Réfection des couverts des fontaines de la Laiterie et de la Maison de Commune

Ces préavis ont été acceptés par le Conseil.

## 102

## MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est réunie à trente-neuf reprises au cours de l'année écoulée.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance ou en dehors du lundi soir, jour habituel de réunion de l'exécutif.

En dehors de ces séances formelles, ses membres ont participé à de nombreuses rencontres liées à leurs dicastères respectifs et/ou à des missions spécifiques, tant à Lavigny qu'à l'extérieur.

La Municipalité s'est également déplacée hors de la commune lorsque le traitement de certains dossiers l'exigeait.

De plus, la Municipalité est bien représentée dans les associations intercommunales :

### ⇒ **Pour la législature 2021-2026**

- Claude Philipona président du CODIR de l'ASSAGIE
- Willy Favre, président du Conseil exécutif du Réseau Santé La Côte et membre du Conseil de Fondation de la Fondation La Côte
- Rémy Wulliens, président du COPIL de CJL

## Répartition des dicastères et représentations législature 2021-2026

	<i>Dicastères</i>	<i>Représentations</i>
<p>PHILIPONA Claude Syndic</p> <p><i>Remplaçant Rémy Wulliens</i></p>	<p>Administration générale Aménagement du territoire Personnel communal Informatique administrative Finances</p>	<p>ARCAM Conseil administration VALGAZ Assemblée des Syndics du District Fondation Ledig-Rowohlt Présidence CODIR ASSAGIE</p>
<p>WULLIENS Rémy Vice-Syndic dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025 Municipal</p> <p><i>Remplaçante Teodora Laurent</i></p>	<p>Routes Services industriels (eau, gaz) Assainissement, STEP Cadastre Eclairage public SIT Voirie</p>	<p>STEP ERM Délégué VALGAZ CARRE SEFA Romande Energie Carto-Jura-Léman (CJL)</p>
<p>FAVRE WILLY Municipal</p> <p><i>Remplaçante Cathy Zanola Rossier</i></p>	<p>Communication (site internet, newsletter, publication, tout ménage, Paroisse) Sécurité (Police, Défense incendie SDIS, PCi) Affaires sociales (ARASMAC) Ecoles (Patrouilleurs, délégué ASSAGIE) Petite enfance (Pomme Cannelle)</p>	<p>ARASMAC AJEMA CSR Entrée de Secours PROFA Espace Prévention Association du Relais Pro Senectute OMSV EHC Couvaloup 12 Pomme-Cannelle Délégué ASSAGIE SDIS Pci</p>
<p>LAURENT Teodora Municipale</p> <p><i>Remplaçant Claude Philipona</i></p>	<p>Police des constructions Bâtiments communaux</p>	
<p>ZANOLA ROSSIER CATHY Vice-Syndique jusqu'au 30 juin 2025 Municipale</p> <p><i>Remplaçant Willy Favre</i></p>	<p>Développement durable Activités culturelles et sportives Sociétés locales Transports, Mobilité Gestion des déchets Domaines, places de jeux</p>	<p>ADIREM, tourisme Agenda 21 VALORSA CRIDEC APFTB</p>

## ADMINISTRATION

### *Personnel communal*

Le personnel communal se compose de deux personnes. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour la qualité du travail accompli et leur engagement sans faille au service de notre communauté, tout particulièrement en 2025, année durant laquelle la charge de travail a été nettement plus lourde en raison des nombreux projets menés de front et à l'augmentation de la population. Pour l'avenir, il est envisagé d'augmenter la dotation du personnel communal afin de tenir compte de l'évolution de notre village.

### **Greffes municipal : Mme Annette Magnollay**

Pour rappel, les principales tâches dévolues au Greffe municipal, qui dépend de l'Administration générale, placée sous la direction du Syndic, sont les suivantes :

- Secrétariat de la Municipalité
- Politique d'information et de communication
- Information et coordination des services communaux
- Actes émanant de la Municipalité
- Naturalisation suisse, facilitée ou ordinaire et octroi de la bourgeoisie
- Relations intercommunales (conférences intermunicipales)
- Relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district
- Suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal
- Publications communales et rapport de gestion
- Réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité
- Archives communales et archives historiques
- Réservation des salles communales
- Coordination des activités culturelles et associatives
- Tombolas, lotos, permis temporaires

L'administration communale est membre de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM).

## Bourse et Contrôle des habitants : M. Pierre-Olivier Rossier

Les tâches principales de la bourse sont les suivantes :

- Comptabilité générale, la caisse
- Comptabilité des débiteurs et créanciers
- Facturation (taxes, vin, impôt foncier, évacuation des eaux, déchets, etc.)
- Gestion des salaires
- Gestion du portefeuille des assurances
- Contentieux

Les tâches principales du contrôle des habitants sont les suivantes :

- Tenue du registre des habitants
- Procédures liées aux titres de séjour et d'établissement pour les étrangers
- Etablissement d'attestations diverses
- Etablissement des cartes d'identité
- Tenue du registre des chiens
- Rôle des électeurs, élections et votations, vote par correspondance,
- Validation des signatures lors d'initiatives et de référendums

L'année 2025 aura été une étape importante pour le boursier, marquée par la mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2. Ce modèle vise à renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et à rapprocher les pratiques comptables des normes internationales. Il permettra également d'améliorer la transparence de la situation financière des communes et des associations de communes, tout en facilitant la compréhension des comptes pour chaque citoyenne et citoyen. Ainsi, le budget communal 2026 est présenté, pour la première fois, selon cette nouvelle structure comptable.

## Intendance des bâtiments et entretien

Un grand merci à **M. Joachim Fernandes**, employé du Domaine des Remans (**Famille Rossier**), qui chaque année s'occupe avec attention des diverses tâches d'intendance, telles que le lavage des fontaines, des containers à déchets organiques, de l'arrosage des arbres plantés récemment et bien d'autres tâches encore du ressort de la voirie.

Merci également à [M. Denis Delapierre](#) qui veille à l'entretien du domaine (cimetière), des espaces verts (tonte) et des poubelles sur le territoire communal, ainsi qu'à la gestion de l'Inforadar.

### **Service des eaux et du gaz**

[M. Samuel Rossier](#) est employé au titre de fontainier. Sa mission est le contrôle des zones de captage, le contrôle général et entretien du réservoir et de la station de pompage, le suivi et l'entretien des bornes hydrantes et les prises d'échantillons pour les analyses sanitaires. De plus, il relève les compteurs eau et gaz. Il a été fortement sollicité durant l'année écoulée dans le cadre des travaux entrepris aux sources d'Arney, au Réservoir de la Quatronesse et aux remplacements des conduites d'eau à la Route d'Etoy. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

### **Police communale**

Avec l'introduction du règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique, la Municipalité a engagé sous mandat [M. Guillaume Blanc](#) au titre de contractuel, complété tel qu'annoncé en 2024 par un second contractuel en la personne de [M. Laurent Pesenti](#) dès le 24 novembre 2025. Leur mission est de contrôler le respect et la bonne application dudit règlement.

### **Suivi du projet de constructions au centre du village**

Les constructions du cœur du village étant terminées et la nouvelle place inaugurée, le mandat confié à [M. Christian Grin](#). Ancien Municipal et membre du collège s'est terminé le 30 juin 2025. La Municipalité lui est reconnaissante pour son engagement sans faille et tout le travail accompli durant ces 2,5 ans de travaux. Elle lui adresse ses plus vifs et sincères remerciements.

### **Informatique**

#### ***Site internet communal et Application CommuneApp***

Le site internet de la Commune de Lavigny est fonctionnel et des améliorations techniques sont apportées dès qu'elles s'avèrent utiles, dans le but de le rendre plus agréable à utiliser. Il permet d'accéder rapidement et simplement aux informations utiles, notamment pour les nouveaux habitants. Il reste une dernière étape à réaliser par la mise en ligne des réservations des salles.

Une première newsletter communale a été publiée lors de la fête du 21 juin 2025. Cette newsletter paraît très occasionnellement



pour présenter un personnage, un événement, une entreprise ou une société de Lavigny.

Par ailleurs, afin de compléter les outils de communication, l'application CommuneApp a été mise en place à la fin de l'automne. Avec cette dernière, la Commune peut atteindre, informer et alerter la population à tout moment grâce aux notifications instantanées. Une passerelle entre l'application et le site internet permet de recopier dans l'heure les éléments d'actualité ou saisi sur CommuneApp, A ce jour, la Commune compte 223 abonnés/utilisateurs de l'outil CommuneApp, outil développé spécifiquement pour les besoins des communes.

Pour compléter, des tout-ménages réguliers sont encore adressés aux habitant.e.s.

## Service de la population

### Statistiques de la population

Au 31 décembre 2025, la population de Lavigny était de 1108 habitants (1100 en 2024) et se composait ainsi :

Année	Suisses					Etrangers					Total
	Hommes		Femmes		H+F	Hommes		Femmes		H+F	
	Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		
2025	411	78	408	56	819	149	26	140	31	289	1108
2024	408	84	415	60	823	147	28	130	30	277	1100
2023	387	72	396	52	783	150	28	119	29	269	1052
2022	387	81	388	64	775	147	33	116	22	263	1038
2021	383	75	389	59	772	143	30	111	19	254	1026
2020	366	73	384	68	750	142	31	116	24	258	1008

### Naissances

Durant cette année, treize naissances ont été inscrites (14 en 2024).

### Décès

Nous avons une pensée de sympathie pour les familles des sept personnes décédées en 2025 (7 en 2024).

### Naturalisations

Neuf habitant(e)s ont obtenu la nationalité suisse en 2025 (4 en 2024).



Durant l'année écoulée, plusieurs activités et actions ont pu être organisées, parfois avec l'aide de la Commission Agenda 21, dans le cadre du programme communal qui vise entre autres à favoriser les échanges au sein de la population du village.

### *Coup de balai*

le 29 mars, notre traditionnelle opération « **Coup de balai** » a eu lieu avec l'aide de la Commission Agenda 21. La participation a été moins importante que lors des années précédentes, mais l'ambiance était conviviale et cette matinée a permis aux participant.e.s de faire connaissance avec le nouveau directeur d'Ecorecyclage, M. Zimmermann. Grâce à l'implication de ces villageois sensibles à notre environnement, notre commune reste toujours propre !



### *Chasse au Trésor de Pâques*

Organisée par Natacha Bultez, membre de la commission Agenda 21, cette belle chasse a rencontré un franc succès auprès des enfants du village qui, grâce aux énigmes, ont pu trouver le code donnant accès au coffre à l'Epicerie « chez Brigitte » dans lequel des lapins en chocolat les attendaient !

### *Les p'tits ateliers verts*

Le potager au naturel, animé en avril, ainsi que l'atelier consacré aux huiles essentielles en septembre, proposés par Christelle Camilo, membre de la commission Agenda 21, se sont déroulés à la Maison de Commune et ont été très appréciés.

### *Inauguration du Cœur Village*



**le 21 juin**, une magnifique fête organisée par la Commune et Agenda 21 sous un soleil radieux. Grâce à l'aide de toutes les sociétés locales villageoises et de nombreux bénévoles, la célébration fût à la hauteur des espérances des habitant.e.s. La Fanfare de St-Livres a lancé la journée, suivie d'un bel apéritif offert par les Autorités. Puis se sont succédé : la remise du diplôme Cité de l'Énergie par M. René Longet, la pose de la première médaille Genius Loci, la découverte du tir sportif au laser, l'échappée games pour les jeunes et moins jeunes, diverses démonstrations du badminton, du volleyball et du FC Lavigny, la présentation de produits locaux du Moulin de La Vaux, de l'Institution de Lavigny, des vigneron du village, un tour de village en attelage et cheval organisé par la Pompe à bras, une



conférence donnée par le Service cantonal d'archéologie dans l'église réformée à la suite de découverte archéologique lors des travaux de réaménagement de la rue, un concert de piano donné par Mme Nino Kupreishvili à la salle de gym, et la liste n'est pas exhaustive des activités proposées le 21 juin 2025.

### *Fête Nationale*

Elle a été célébrée le 31 juillet. Le Club Cani Copain, avec l'aide du FC Etoy, ont tenu la buvette et l'organisation du repas. Ils ont rencontré un vif succès. Mme Georgeta Rossier, Présidente du Conseil Communal, nous a fait l'honneur du discours. La sonorisation était assurée par la société Mégaphone Christen. La Commission Agenda 21, que nous remercions chaleureusement, a organisé le concours de lampions pour les enfants et la remise des prix. Le traditionnel feu du 1<sup>er</sup> Août est venu jusqu'à nous, au centre de la Place Milliaire, grâce à Joachim Fernandes, qui nous l'a apporté ! Un spectacle de sabre laser nous a été présenté par l'Ecole Lémanique d'Arts et d'Actions.



### *Repas des aînés*

Le repas a eu lieu le 15 novembre à l'Auberge Communale la Croix-Blanche, a été un grand succès. Une quarantaine de villageois se sont régalés et ont partagé de beaux moments conviviaux.

### *Atelier « Secrets de Lavigny »*



le 18 octobre 2025 a eu lieu le premier atelier Genius Loci, ayant pour but de valoriser le patrimoine local et de partager avec tous les habitants des lieux emblématiques du village. Cette expérience encore en cours de réalisation contribuera à la mise en valeur de notre belle commune. La première médaille a été posée lors de l'inauguration du cœur du village et les suivantes, encore en phase de réalisation, le seront dans le courant 2026.

### *Chemin de l'Avent*

Comme chaque année, le calendrier ouvre ses fenêtres aux villageois désireux de partager des moments conviviaux tout au long du mois de décembre, jusqu'à la veille de Noël.

### *Noël villageois*

Le samedi 13 décembre, le Père Noël est venu avec son âne sur le parvis de l'église, attirant une fois encore de nombreux enfants et leurs parents.

Les Mères Noël nous ont régalé avec leur traditionnelle soupe au pois. Le spectacle pour enfants s'est joué dans l'église et a affiché complet !

Un grand merci Joachim Fernandes pour toute l'installation des tentes, du système électrique et des bottes de pailles pour que le

Père Noël puisse distribuer confortablement les petits sacs aux enfants.

Il convient également de relever que la SDA a discrètement assuré le ravitaillement des sacs en faisant un aller-retour jusqu'à Aubonne, le nombre d'enfants présents ce jour-là ayant été sous-estimé.

Merci également à M. Gilles Sandoz pour le prêt de la paille pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Les Mères Noël nous ont informés qu'elles prendraient leur retraite. Bien que cette retraite soit bien méritée, elles vont beaucoup nous manquer. Merci à vous toutes pour tous ces beaux moments sur la Nativité qui ont fait briller les yeux des petits et des grands. Elles passent désormais le flambeau à une nouvelle équipe que nous nous réjouissons de rencontrer.

### *Marche aux lanternes des écoliers*

Nous avons eu une belle collaboration avec l'école de Lavigny pour la préparation de leur fête de Noël. La commune a offert l'apéritif et a participé aux frais des ingrédients pour la confection des biscuits. Ce fut un agréable moment de partage.

### *Jardins communaux*

Nous avons dû mettre fin aux contrats qui nous liaient aux jardiniers villageois. En effet, le terrain sur lequel étaient implantés les jardins communaux a été vendu pour le projet de construction du PPA RC30Nord. Nous étudions différentes possibilités pour créer un nouvel espace jardin.

### *Sociétés Locales*



#### **L'Amicale de la Pompe à Bras**

Un grand merci à l'Amicale de la Pompe à Bras pour la belle soirée fondue, organisée à la mi-août, à laquelle un grand nombre de villageois ont participé et ce malgré les nombreux événements organisés le même soir.

#### **FC Lavigny**

Si 2024 a été l'année du renouveau pour le FC Lavigny, l'année 2025 aura été celle de son déclin, pour définitivement disparaître en février 2026. Divers éléments (vols de leur matériel à 3 reprises, éclairage du terrain plus aux normes, exigences des membres du club, etc.) en sont la cause et les joueurs, tant juniors que seniors, sont partis dans d'autres clubs.

### *Label Cité énergie*



Depuis fin 2024, la Commune a vu le label pour la recertification « Cité de l'Énergie » renouvelé, répondant à 67,4% aux différents objectifs fixés, soit une amélioration de 6,4% par rapport à 2020.

### *Tourisme*

Notre Commune fait partie de l'Association Morges Tourisme, qui développe le tourisme dans le District et essaye de promouvoir notre Région autour de différents axes.

## TRANSPORTS PUBLICS

La ligne 727 de Car Postal, mise en service en décembre 2024 à titre d'essai pour une durée de 2 ans, a connu une fréquentation encourageante durant l'année 2025. Cette ligne permet d'assurer la liaison entre Yens-Lavigny-Etoy-Allaman gare-Aubonne-Lavigny, et effectue 26 trajets du lundi au vendredi et 16 trajets le samedi et le dimanche. Les horaires sont disponibles, notamment sur le site internet de la Commune : [www.lavigny.ch](http://www.lavigny.ch) – actualités. Nous espérons que la fréquentation continuera d'augmenter, afin de pérenniser cette ligne.

### *Encouragement à l'utilisation des transports publics*

Dans le cadre de son programme de promotion des transports publics, les autorités ont accordé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une subvention d'encouragement aux jeunes domiciliés à Lavigny, âgés de 16 à 25 ans, libérés de la scolarité obligatoire ou de classe de raccordement (RAC). Ainsi, c'est un soutien financier de CHF 120.-/jeune/année civile pour l'achat ou le renouvellement d'un abonnement annuel CFF – AG, demi-tarif ou parcours, abonnement Mobilis ou bus). Le remboursement est effectué sur présentation d'une preuve de paiement et de l'abonnement concerné. La Municipalité a décidé en décembre d'encourager également les personnes âgées de 65 ans et plus à prendre les transports publics en leur octroyant la même aide dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En 2025, 139 jeunes ont reçu un courrier les informant du soutien communal accordé pour l'achat ou le renouvellement d'un abonnement annuel. Parmi eux, 40 ont entrepris les démarches nécessaires, afin d'obtenir une subvention pour les transports publics.



### *Mobilité douce*

Depuis 2021, la commune fait partie du réseau de vélos électriques en libre-service Pick-e Bike. Cette offre reste bien appréciée par la population, qui utilise ces vélos pour ses trajets vers les gares, en direction d'Etoy, Allaman et Yens Lausanne ou Genève. Ce service est également idéal lors des rentrées tardives, lorsque les dessertes entre les gares CFF la commune de Lavigny ne sont plus assurés. Une nouvelle flotte est prévue pour janvier 2026 avec des





vélos bleus de marque Schematic. Ces nouveaux modèles seront gérés par la SEFA et remplaceront progressivement la flotte actuelle. Ils offriront une assistance électrique jusqu'à 25 km/h. Le permis de conduire de catégorie M est obligatoire pour les jeunes de 14 à 16 ans.

En 2025, Saint-Prex a rejoint le réseau. Des forfaits « balades » ont également été proposés. Une station à la plage de Buchillon a vu le jour durant la belle saison, et des heures de locations gratuites ont été offertes aux utilisateurs durant la Semaine de la mobilité.

### *Rack à vélos*

De nouveaux racks à vélo, adaptés aux dimensions des vélos électriques ont été installés à l'arrêt de bus. Une section est réservée pour les vélos électrique en libre-service, tandis que l'autre est destinées aux personnes souhaitant prendre le bus ou partir en promenade à pied.



### *Mobilité*

Deux bornes de recharge pour voitures électriques ont été installées dans le parking près de l'arrêt de bus

## 3

## DOMAINES – BÂTIMENTS

## 32

## FORÊTS

Membre du groupement forestier Ballens-Mollens, la Commune peut compter sur la collaboration et l'appui du garde forestier, M. Nicolas Bresch.

Plusieurs interventions ont été réalisées en 2025 : tournée arrachage de la renouée du Japon en mai et août, fauche aux Sources d'Arney juillet, pose d'une planche au pressoir vers l'abri bus, ainsi que de la table à pique-nique, pose d'un banc offert par Yvonne et Bernard RoCHAT, ancien syndic décédé en 2024.

## 33

## VIGNES

### *Vigne communale*

A la suite d'un changement d'orientation professionnelle, M. Daniel Rossier a cessé d'exploiter la vigne de Pinot Noir à la Quatronnesse (réservoir de St-Livres) – parcelle 1131.

La reprise de cette vigne a trouvé preneur, et un bail a été établi avec Monsieur Yannick Schmidt qui nous livrera désormais le rouge villageois que nous nous réjouissons de déguster en 2027 !

La masse en faillite n'est toujours pas réglée à ce jour et les frais d'entretien des parcelles 336, 337, 339, 340, 341, 343, 359, 365, 403, 624 sont pris en charge par l'Office des Poursuites et Faillites.

## 35

### BÂTIMENTS

*(voir Annexe A pour le détail de la consommation énergétique/bâtiment communal)*

L'année 2025 a été marquée par plusieurs interventions d'entretien, de réparation et de suivi administratif relevant des dicastères des bâtiments communaux et de la police des constructions.

Les actions menées ont visé à garantir :

- la pérennité du patrimoine communal
- la sécurité des usagers
- le bon fonctionnement des infrastructures
- le respect des procédures légales en matière de constructions.

#### **Entretien des toitures**

Des travaux de réparation ont été effectués par la société Roda toitures sur les bâtiments communaux suivants :

- toiture de la grange : remplacement des tuiles cassées et réfection partielle de l'étanchéité, remplacement des larmiers et cheneau ;
- toiture de l'auberge : remplacement des tuiles cassées, nettoyage et réparation des cheneaux ;
- Maison de Commune : réparation de la toiture et des cheneaux

Ces interventions ont permis de prévenir des infiltrations et d'assurer la conservation des bâtiments.

#### **Auberge Communale**

L'Auberge communale, lieu d'accueil et de rencontres, a bénéficié en 2025, de travaux de maintenance ciblés pour garantir à la fois sécurité et confort à ses usagers.

La porte d'entrée principale, point d'accès essentiel, a été renforcée par le remplacement de sa serrure et le changement du bras de fermeture, assurant une protection optimale contre les intrusions tout en facilitant l'accès aux visiteurs.

Parallèlement, une poignée de fenêtre dans l'une des chambres d'hôte a été réparée, permettant d'améliorer le confort des résidents et de préserver l'intégrité des lieux.

Ces travaux ont contribué à améliorer la sécurité et la fonctionnalité de l'accès au bâtiment.

#### *Maison de Commune*

Avec le départ de l'épicerie, la Maison de Commune est devenue calme et silencieuse. Grâce aux activités communautaires, elle a retrouvé un peu de la vie et d'animation.

Elle a subi, à la mi-septembre, des dégâts d'eau dans les toilettes intérieurs et les abris PC, à la suite de fuites provenant des WC publics extérieurs pour hommes. Il a été nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée en assainissement des lieux, afin de procéder au séchage des sols, des murs et des plafonds.

#### *Salle du Conseil communal*

Une reprise complète de la tapisserie a été effectuée en procédant à un nettoyage à sec, puis à sa réinstallation dans la salle du Conseil communal.

#### *Abri PC*

Nous avons enregistré des dégâts des eaux à la suite d'infiltration provenant des WC publics extérieurs pour hommes.

Le groupe de musique rock utilise toujours l'abri PC pour ses répétitions 1 à 2 fois par semaine.

#### *Épicerie-Tea room*

Première année complète d'exploitation par deux gérances différentes. Lors du 1<sup>er</sup> semestre 2025, la gérante a pris pleinement possession des lieux, et pour le 2<sup>e</sup> semestre 2025, les nouveaux gérants se sont étendus sur toute la surface commerciale, accumulant des stocks de part et d'autre des locaux, ainsi que dans les espaces communs. Aussi, des solutions sont actuellement recherchées, la situation ne pouvant rester en l'état pour des questions de sécurité.

Le tea-room constitue un espace accueillant et apprécié, invitant à une pause conviviale. Dans ce cadre, mis en place quasi à l'ouverture du tea-room, les dames du village se retrouvent tous les 1<sup>er</sup> du mois pour partager un moment de convivialité autour d'un café, et organiser des sorties occasionnelles.

#### *Maison Rue de l'Eglise 9*

Entretien courant pas de surprise.

#### *Salle polyvalente*

Les horloges de la grande salle ont été remplacées afin d'assurer une meilleure lisibilité et un fonctionnement optimal.

Par ailleurs, le moteur d'une des fenêtres de la salle de gymnastique a été remplacé, afin de garantir un système d'ouverture fonctionnel et conforme aux exigences d'aération et de sécurité.

Une réparation provisoire de la cloison mobile a été effectuée dans l'attente de son remplacement complet, planifié pour 2026.

## *Ecole*

Le bâtiment scolaire a bénéficié en 2025 d'une rénovation soignée de ses façades Nord et Sud. Les poteaux et bardages en bois ont été entièrement restaurés par la société Jan SA selon une méthode rigoureuse : ponçage, réparation des altérations, application d'un vernis protecteur et peinture de finition.

Ces travaux, bien plus qu'un simple rafraîchissement, ont permis de redonner à l'école un renouveau tout en assurant une protection durable contre les intempéries et le temps.



## *UAPE*

Dès les premiers beaux jours, les nids de guêpes, ces invités indésirables et parfois agressifs, ont été neutralisés sans délai, évitant ainsi tout risque de piqûres ou de réactions allergiques. Une mesure simple, mais essentielle pour garantir que les enfants puissent jouer en toute tranquillité, à l'intérieur comme à l'extérieur. Parallèlement, une dératisation complète a été organisée en collaboration avec la société Insectis comme chaque année. Cette intervention a permis d'éliminer toute menace de rongeurs. Un geste discret, mais crucial pour la santé des enfants et la pérennité des équipements.

Enfin, la toiture de la structure de jeu extérieure en bois a fait l'objet d'une réparation, celle-ci étant exposée aux intempéries et aux chocs répétés. Les travaux ont permis de renforcer sa solidité et de prolonger sa durée de vie, assurant ainsi aux enfants un espace de jeu sécurisé.

## *Eglise*

Entretien courant.

## *Buvette du foot*

A la suite de la reprise des championnats juniors et seniors, la buvette a été relouée pour leur match à domicile. Nous avons dû malheureusement enregistrer 3 vols par effraction sur le container stockant le matériel du FC Lavigny. Les cambrioleurs ont déformé la porte et le toit du container. Trois plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie et les voleurs courent toujours. Ce container a été enlevé au vu de son état inutilisable.

Terrain de foot

Entretien courant.

Stand de tir

Entretien courant.

Conciergerie

Les nettoyages et conciergerie sont toujours suivis de près. La Commune a poursuivi ses relations de travail avec l'entreprise de nettoyage actuelle.

### Location des salles communales

Cette année, la Maison de Commune est à nouveau fortement sollicitée pour des locations tant au niveau des privés pour des fêtes de familles que des séances et événements organisés par les autorités communales (législatif et exécutif). Par ailleurs, l'Association Pomme Cannelle peut à nouveau programmer des rencontres pédagogiques avec ses équipes d'éducatrices. Avec la mise en place des actions communautaires en 2025, la salle est également sollicitée tant pour des séances de coordination que pour des activités destinées aux seniors. La buvette de foot reste quant à elle toujours aussi prisée pour des fêtes de familles et d'amis.

	Maison de Commune	Carnotzet	Eglise	Salle de l'église	Salle polyvalente	Buvette du foot
Habitants / Privés	20		3	28	9	13
Sociétés locales	2					24
Institution						
Alliance missionnaire						
Pomme-Cannelle	4					
Paroisse / Cultes avec garderie/ Eglise réformée	2				2	
Conseil et Commissions	13	4				
Municipalité	16		1		2	
Votations	3					
Concerts						
Entreprises / fondations/ associations	8	1			8	
Actions communautaires	12				2	
<b>Totaux</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>37</b>

Soit 177 locations (82 en 2024, 108 en 2023, 107 en 2022, 68 en 2021, 38 en 2020).

Notre Commune note chaque année, lors de la première semaine des vacances estivales scolaires, la venue du cirque Vijoli. Il propose des activités de cirque destinées aux enfants dès 7 ans révolus et utilise les salles de gym et de rythmique.

## 4

## TRAVAUX

### 41

## SERVICE DE L'URBANISME

*PPA La Chaumière* La situation du PPA La Chaumière a peu évolué en 2025. Le propriétaire a présenté à la Municipalité plusieurs projets d'intention pour la valorisation de la partie initialement destinée à la clinique. Ces projets, qui restent exploratoires à ce stade, n'ont pas donné lieu à un dépôt formel et la Municipalité a confirmé, comme en 2024, que toute affectation différente de celle prévue par le règlement en vigueur nécessiterait une modification du PPA, avec mise à l'enquête publique et adoption par le Conseil communal.

Par ailleurs, divers échanges se sont poursuivis avec le propriétaire concernant la création d'un logement dans le volume du bâtiment jouxtant le Chemin des Caronies, projet déjà évoqué en 2024, et qui n'a pas encore fait l'objet d'une mise à l'enquête.

### *PPA RC30N*

Approuvé par le Canton le 30 mars 2025, le PPA RC30N a immédiatement permis l'engagement de la phase opérationnelle du projet. Le promoteur DNK & Cie SA a déposé en juin 2025, un dossier de mise à l'enquête publique portant sur la construction de sept bâtiments répondant aux standards Minergie, totalisant cinquante-deux logements et une surface d'activité, ainsi qu'un parking souterrain commun, un abri de protection civile et une chaufferie centralisée à pellets.

L'enquête publique s'est déroulée durant l'été 2025 et a suscité trois oppositions, dont une a été retirée en fin d'année à la suite des échanges menés avec le promoteur. Parallèlement, le dossier a fait l'objet d'une instruction soutenue auprès des services cantonaux ; la synthèse CAMAC a été reçue à l'automne, après plusieurs séances de coordination, et la Municipalité a accompagné le porteur de projet pour la levée des conditions imposées par le Canton.

Au terme de ce processus, le permis de construire a pu être délivré, permettant au promoteur d'engager les premiers travaux au début de l'année 2026. La vente des dernières parcelles communales du périmètre, objet du préavis 4/2025, est venue compléter le dispositif

et clôt le rôle de facilitation joué par la Commune depuis plusieurs années.

L'aboutissement de ce projet, attendu depuis plus de quinze ans, constitue un jalon majeur pour notre village. Il contribuera à atténuer la pénurie de logements qui sévit dans notre région, à accueillir de nouvelles familles susceptibles de renforcer la vie locale et les effectifs scolaires, et à offrir un cadre bâti de qualité, conçu selon des standards énergétiques exigeants.

### *Cœur du village*

Après plus de cinq années de travail, le projet du Cœur du village a été officiellement inauguré le 21 juin 2025 en présence de la population et de nombreux invités. Cette journée festive, marquée par un concert et l'animation des sociétés locales, a permis de fêter la fin du chantier et de présenter la nouvelle place ainsi que la Rue de l'Église dans leur configuration définitive.



Au 1er juillet 2025, l'épicerie-tea room a connu un changement d'exploitation : après neuf mois d'activité, Mme Brigitte Amalric a remis le commerce à deux nouveaux gérants, qui ont assuré la continuité des prestations tout en y apportant leur propre dynamisme. Le commerce offre désormais une gamme complète de produits alimentaires, un espace de restauration et le dépôt postal, ce dernier desservant également la population de Villars-sous-Yens. La fréquentation, soutenue, confirme que l'établissement s'est très rapidement imposé comme un service de proximité apprécié, bien au-delà des limites communales.



Sur le plan financier, l'opération continue de tenir ses promesses. Les loyers encaissés couvrent la charge de l'investissement, de sorte que ce nouveau pôle de vie villageoise, dont la vocation est clairement celle d'un service à la population, ne pèse pas sur les finances communales. Le partenariat public-privé conclu avec Equitim, désormais en phase d'exploitation, a fait la preuve de son équilibre et de sa pertinence.

## 42

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

Au cours de l'année 2025, la Municipalité a procédé :

- à la mise à l'enquête de 9 dossiers de construction ;
- au passage en revue de 14 permis de construire de l'entreprise Ecorecyclage et à une visite sur place avec le concours du bureau technique ABA Partenaires pour finaliser tous les dossiers en cours ;
- la délivrance de 9 permis d'habiter / utiliser.

En outre, la Municipalité a autorisé sans mise à l'enquête publique plusieurs projets de constructions de minime importance et autres aménagements (cabanons de jardin, rénovations de façades et installations de panneaux solaires ou photovoltaïques). Pour l'ensemble de ces dossiers, l'accord des voisins directs, ainsi qu'un plan du projet, ont été requis au préalable.

Il est rappelé que la procédure pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau ou air/air dans un bâtiment existant pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire a été allégée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les services cantonaux étant submergés par les nombreuses demandes.

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
9	Route du Moulin de la Vaux	Construction de 7 silos, d'un transport en chaîne et d'un couvert en toiture. Agrandissement d'un couvert	08.06.2019 - 07.07.2019	09.09.2019	
7 & 9	Route du Moulin de la Vaux	Pose de panneaux photovoltaïques	02.10.2024 - 31.10.2024	16.12.2024	
31	Lieu-dit Bontets	Changement ou nouvelle destination des locaux - changement d'affectation du bâtiment ECA n°380 (Entreposage de matériel en zone agricole)	12.08.2023 - 10.09.2023		
48	Impasse de la Chaumière 2	Agrandissement Démolition de l'annexe ECA B44 et agrandissement, sur 1 niveau, du bâtiment ECA 534. L'extension, démarquée du bâtiment existant, est reliée par une galerie fermée qui s'intègre sous le balcon existant. Construction d'un couvert à toit en légère pente entre l'extension et la palissade en limite de propriété. Remplacement du chauffage au gaz par une PAC air-eau	02.07.2022 - 31.07.2022	18.08.2022	
63	Route d'Etoy	Construction nouvelle. Démolition des bâtiments ECA n°388, n°B24 et construction d'un immeuble de 12 appartements et d'une villa de 2 appartements avec garage souterrain et label Minergie.	28.06.2023 - 27.07.2023	29.11.2023	
68	Rue de l'Eglise 43	Transformation du bâtiment n° ECA 90, création de 3 logements dans le même gabarit	26.06.2021 - 25.07.2021	24.04.2023	
70	Rue de l'Eglise 36	Transformation intérieure d'une petite habitation ECA N°92	Dérogation selon art. 111 LATC		

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
83 622	Rue Eglise 15b et 17	Transformation - création de deux ouvertures en façades (fenêtres)	23.04.2022 - 22.05.2022	31.05.2022	
89 91	Rue de l'Eglise 19 et 23	Transformation Modification d'une ouverture en façade, création d'une cheminée pour le chauffage, fermeture du perron existant, agrandissement de l'avant-corps, création de 2 places de parc	09.04.2016 - 08.05.2016	19.05.2016	
92	Route d'Etoy 14	Transformation(s) Confortation des planchers et restauration des décors intérieurs du château. Restauration du rural avec création de 3 appartements ; nouvelle cheminée et tuiles photovoltaïques sur tout le pan Sud-Est (hormis le pont de grange); transformation et demande de mise sous protection du bâtiment n° 10 ECA	07.02.2026 - 08.03.2026		
94	Chemin de Renolly	Construction nouvelle Création d'un couvert à voiture (4 places)	29.02.2020 - 29.03.2020	06.07.2020	
99	Route d'Etoy 45	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur AIR/EAU	04.03.2026 - 02.04.2026		
100	Route d'Etoy 49	Modification et création d'ouvertures en façades, création d'une terrasse couverte	27.02.201 - 29.03.2010	10.06.2010	25.08.2025
105	Chemin de Renolly 16	Changement ou nouvelle destination des locaux Aménagement d'un pressoir et d'une cuverie, régularisations des installations existantes	17.01.2026 - 15.02.2026	23.02.2026	
109	Chemin de Renolly Lieu dit : La Vy de Lausanne	Construction nouvelle Construction d'une fosse à lisier, d'une fumière, d'une aire de sortie et d'une place de lavage agricole. Article 97 LaGr du 29.04.98 est applicable	14.05.2022 - 12.06.2022	06.07.2022	
118	Route du Vignoble 60	Transformation et agrandissement de l'hôpital de Lavigny	15.09.2018 - 14.10.2018	21.05.2019	
118	Route du Vignoble 60	Adjonction - Réalisation d'une protection solaire type brise-soleil sur la façade de l'Institution de Lavigny. Cette protection solaire n'est pas couverte et non étanche hermétiquement mais offre des variations d'ombrages pour les terrasses	20.01.2024 - 18.02.2024	18.03.2024	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
120	Route Moulin-Martinet 36	Reconstruction après démolition Remplacement d'une cabane de jardin (nouvelle cabane de 9,6 m <sup>2</sup> ) pour accueillir des vélos	Dérogation	01.09.2022	16.06.2025
173	Route du Vignoble 101	Reconstruction après démolition Bâtiment abritant deux unités de post traitement de biogaz avec production de chaleur et d'électricité	21.09.2013 - 20.10.2013	30.10.2013	
173	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'une unité de criblage fixe pour compost en remplacement d'une unité mobile	24.05.2014 - 22.06.2014	09.07.2014	
173	Route du Vignoble 101	Echange du mât et des antennes d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / LAVY	02.03.2019 - 31.03.2019	22.04.2024	
173	Route du Vignoble 101	Construction d'un bassin rectangulaire de 300 m <sup>3</sup>	06.08.2022 - 04.09.2022	28.11.2022	
173	Route du Vignoble 101	Construction d'un bassin circulaire de 900 m <sup>3</sup>	06.08.2022 - 04.09.2022	28.11.2022	
173	Route du Vignoble 101	Agrandissement du bâtiment ECA N°472	15.02.2023 - 16.03.2023	01.11.2023	
173	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle - Création de plans d'eau temporaires pour les amphibiens	14.02.2024 - 14.03.2024	abandonné le 27.03.2025	
242	Route Moulin Martinet 47	Transformations Isolation de l'enveloppe, agrandissement d'une fenêtre pour nouvel accès au jardin, toiture solaire PV, création d'un abri de jardin	03.09.2022 - 02.10.2022	03.11.2022	
261	Route Moulin Martinet 31	Agrandissement Agrandissement d'une villa en 2 appartements, transformations à l'intérieur, modification d'ouvertures en façade et création de 2 places de parc	08.10.2016 - 06.11.2016	12.01.2017	
266	Route de St-Livres 2	Construction nouvelle Création de 2 x 2 villas jumelles avec 4 couverts à voiture	11.01.2020 - 09.02.2020	17.03.2020	09.09.2024

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
274	Route de St-Livres 21	Adjonction. Installation d'une PAC air/eau extérieure	24.05.2023 - 22.06.2023	18.08.2023	
301	Rte de St-Livres	Transformation Installation d'une pompe à chaleur air/eau, création d'un appartement de fonction et d'un bureau à louer	13.12.2014 - 11.01.2015	13.01.2015	
303	Rte du Vignoble	Construction nouvelle Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom SA	20.07.2019 - 18.08.2019	09.02.2024	
304	Rte Vignoble 3	Reconstruction après incendie Reconstruction du bâtiment après incendie selon gabarit existant avant le sinistre	12.06.2024 - 11.07.2024	12.02.2025	
312	Vieille route de l'Etraz 2	Transformation Rénovation d'une véranda	25.03.2017 - 23.04.2017	23.05.2017	
317	Ch. des Caronies 2	Transformation Transformations intérieures et ouvertures en façades des bâtiments n° 174 et 2011	24.06.2017 - 23.07.2017	21.07.2017	
315 316	Vieille Route de l'Etraz 1	Démolition du bâtiment ECA 234. Construction de 3 villas individuelles et de 7 places de stationnement dont deux en sous-sol	13.09.2023 - 12.12.2023	31.01.2024	
323	Chemin des Caronies 20	Agrandissement des avant-toits, ajout et modification de tabatières, création de 2 sas d'entrée et d'un escalier extérieur, diverses modifications intérieures et pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires	31.08.2019 - 29.09.2019	10.10.2019	
436	Chemin des Sources 5	Construction nouvelle Construction de deux villas mitoyennes et changement d'affectation d'un garage existant	14.09.2024 - 13.10.2024	28.10.2024	
448	Chemin du Signal 8	modification du système de chauffage - installation d'une PAC air/eau	26.11.2022 - 25.12.2022	31.01.2023	
449	Chemin du Signal 9	Construction d'une véranda non chauffée et remplacement du contre-cœur/fenêtre par une porte coulissante	14.03.2020 - 12.04.2020	12.05.2020	
452	Chemin du Signal 7	Construction d'un carport	21.11.2020 - 20.12.2020	21.01.2021	16.06.2025
455	Chemin du Signal 2	Construction nouvelle - Construction d'une piscine non-chauffée	04.05.2022 - 02.06.2022	17.06.2022	01.09.2025

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
459	Chemin des Sources 13	Construction nouvelle Construction d'une piscine familiale chauffée par PAC	01.06.2024 - 30.06.2024	19.08.2024	
462	Route du Vignoble 13	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau à l'extérieure	27.01.2024 - 25.02.2024	18.03.2024	16.06.2025
477	Route de St-Livres 13 et 15	Transformation Assainissement énergétique : isolation des façades	15.11.2025 - 14.12.2025	07.01.2026	
486	Route d'Etoy 37	Transformation(s) - Changement d'affectation d'un local existant en deux cabinets thérapeutiques au rez-de-chaussée du bâtiment ECA n°26 d'une surface totale de 111m2. Actuellement affectation de logement changé pour du commerce. Se référer aux plans d'architectes pour les travaux de rénovation intérieure. L'activité thérapeutique projetée dans ces locaux sera diurne et à faible nuisance pour le voisinage ainsi que pour les locataires du bâtiment de la parcelle n°486	Dérogation selon l'art. 111 LATC	11.11.2024	14.07.2025
493	Chemin des Caronies 22	Transformation - isolation périphérique	Dérogation selon art. 111 LATC	26.03.2025	
528	Route Moulin Martinet 35	Construction nouvelle Construction de 2 bassins étanches de rétention des eaux pluviales - Installation d'un tunnel pied droit et d'une serre à semis - Création de 3 places de parc visiteurs sur du tout-venant	20.07.202 - 18.08.2022	17.11.2022	
538	Chemin des Pontets 16	Construction d'une piscine avec PAC	23.11.2024 - 22.12.2024	03.02.2025	
549-1	Rue des Pontets 8	Installation d'une PAC A/E	14.05.2022 - 12.06.2022	30.06.2022	
554	Route Moulin-Martinet 26	Adjonction Pose d'une PAC air/eau extérieure	21.07.2021 - 19.08.2021	09.09.2021	
557	Entre Deux-Monts, Salagnon, Rte du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'un silo de stockage jus presse	31.08.2013 - 29.09.2013	09.10.2013	
557	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction de deux hangars destinés aux stockages de panneaux photovoltaïques	30.08.2014 - 28.09.2014	30.09.2014	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
557	Route du Vignoble 101	Adjonction Projet d'installation de traitement de biogaz	21.07.2021 - 19.08.2021	03.11.2021	
557	Route du Vignoble 101	Adjonction Projet d'installation de traitement de biogaz	21.07.2021 - 19.08.2021	03.11.2021	
557	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle - Construction d'une fosse enterrée de reprise des jus de presse	27.01.2024 - 25.03.2024	10.05.2024	
557	Route du Vignoble 101	Adjonction - Installation d'une unité de démonstration de gazéification hydrothermale	Dérogation	27.03.2024	
557	Route du Vignoble 101	Construction nouvelle Construction d'un mur coupe-feu et installation d'une couverture gazométrique sur le bâtiment industriel N°592	24.04.2024 - 23.05.2024	04.04.2024	
621	Route de St-Livres 17	Transformation(s) Changement de la chaudière à Mazout par une pompe à chaleur air/eau	11.11.2023 - 10.12.2023	15.01.2024	
635	Route d'Etoy 19	Construction nouvelle - construction d'une Tiny house	25.01.2025 - 23.02.2025	19.03.2025	
637-1	Impasse la Chaumière 1 et 3	Construction nouvelle Construction d'une véranda et d'un abri jardin	02.10.2024 - 31.10.2024	04.11.2024	
643	Route Moulin Martinet 45	Remplacement d'une chaudière Gaz par une PAC A/E	14.05.2022 - 12.06.2022	23.06.2022	
651	Route Moulin Martinet	Construction de 3 appartements. PAC avec sondes pour les articles 651 et 45. Panneaux photovoltaïques. 5 places de parc extérieures	09.12.2023 - 07.01.2024	09.02.2024	18.12.2025
651	Route Moulin Martinet	Complément enquête Modification des aménagements intérieurs et façades d'un immeuble de 3 appartements et extension d'un balcon	01.11.2024 - 01.12.2024	16.12.2024	18.12.2025
667	Chemin des Sources	Construction nouvelle de 2 villas jumelées par le garage	07.09.2019 - 06.10.2019	05.12.2019	
668-2	Vieille Route de l'Etraz 2	Construction d'une piscine non chauffée	12.09.2020 - 11.10.2020	05.11.2020	
130-132-443 part. 133-138	Route du Vignoble	Construction nouvelle Démolition des bâtiments ECA 270 et B27 pour la construction de 7 bâtiments Minergie dont 6 d'habitation avec 52 logements et 1 d'activité, parking souterrain de 69 places de parc pour voitures et 7	07.06.2025 - 06.06.2025	27.10.2025	

134	places moto, 7 places de parc
135	extérieures visiteurs pour voiture,
136	117 places vélos au total, chaudière
137-	à pellets pour l'ensemble du
557	quartier, panneaux solaires
127	photovoltaïques en toiture, abri PCi
part -	et des aménagements extérieurs
512	avec emplacement conteneurs

## **Usine de méthanisation**

Les travaux destinés à confiner l'air vicié et à limiter les nuisances olfactives, dont l'achèvement était attendu pour 2025, ont été menés à leur terme dans le courant de l'année. La Municipalité a poursuivi un suivi rapproché du dossier et a pu constater une amélioration sensible de la situation, tant en intensité qu'en fréquence des odeurs perçues sur le territoire communal.

Conformément à ce qui avait été convenu avec les opposants et la population, la délivrance d'un permis d'utiliser définitif reste toutefois subordonnée à une période d'observation d'une année complète présentant un niveau de nuisance acceptable. La Municipalité ne se prononcera donc qu'à l'issue de cette période, sur la base des mesures qualitatives et quantitatives effectuées.

Parallèlement, la Municipalité et la nouvelle direction d'Ecorecyclage, entrée en fonction au début de l'année, ont collaboré étroitement pour faire progresser l'ensemble des dossiers encore ouverts sur le site. Ce travail conjoint a permis de clarifier la situation administrative de plusieurs aménagements existants et d'instruire les demandes d'autorisation en suspens, contribuant ainsi à remettre l'exploitation du site dans un cadre conforme.

## **43**

### *Vieille Route de l'Etraz*

## **ROUTES – CHEMINS COMMUNAUX**

Conformément à ce qui avait été annoncé, une mesure expérimentale de fermeture complète de la Vieille route de l'Etraz a été mise en œuvre durant six mois, de la mi-avril à la mi-octobre 2025. L'objectif était d'évaluer concrètement les effets d'une telle restriction sur le trafic, tant sur la route elle-même que sur les axes alternatifs.

Le dispositif de comptage, installé pour mesurer ces effets, a malheureusement été vandalisé à plusieurs reprises au cours de la période d'essai, ce qui n'a pas permis de disposer d'un jeu de données complet. Les éléments recueillis ont néanmoins fourni des

indications utiles, complétées par les retours qualitatifs des usagers et des communes voisines concernées.

Une séance d'échange avec la population s'est tenue en novembre 2025, à l'issue de la phase de mesure. Cette rencontre, organisée conjointement avec les communes d'Aubonne et de St-Livres, a été l'occasion de présenter les premiers enseignements de l'essai et de procéder à un vote consultatif. Il en ressort clairement que la solution privilégiée par les participants est une fermeture assortie d'un contrôle d'accès, au moyen de bornes ou d'une barrière. Ni le statu quo, ni la fermeture totale sans contrôle d'accès n'ont recueilli un soutien significatif.

Sur la base de ce résultat, la Municipalité prévoit pour 2026 une étude plus détaillée des modalités d'un tel dispositif. Celle-ci portera notamment sur la comparaison des différentes options techniques de contrôle d'accès, ainsi que sur la révision du règlement communal relatif à l'accès privilégié, afin de définir les ayants droit et les conditions d'usage.

## **Travaux**

L'année 2025 a fait l'objet d'une pause sur les travaux routiers après une année 2024 très intense. Seules les finitions usuelles ont été exécutées.

### **RC58 Route d'Etoy**

La pose de la couche de roulement en phono-absorbant a été réalisée au mois de mai. Une fermeture de la route d'une durée d'un peu moins d'une semaine a été nécessaire. Le marquage routier a suivi dans la foulée.

## **Modération du trafic**

Il a été instauré, après avoir suivi la procédure ad hoc et obtenu l'accord de la DGMR, plusieurs zones 30 et une zone de rencontre, soit :

### **Route du Moulin Martinet**

sur la totalité de sa longueur en zone 30

### **Route d'Etoy**

sur la totalité de sa longueur en zone 30

### **Chemin des Dalfines**

sur la totalité de sa longueur en zone 30

#### *Chemin de Renolly*

entre la Route d'Etoy et le Manège en zone 30

#### *Chemin de Grosmelin*

entre la Route d'Etoy et le chemin de la Montaz en zone 30

#### *Rue de l'Eglise*

Cette rue est passée de zone 30 en zone de rencontre.

### **Entretien du réseau routier**

*Routes cantonales* Aucun travaux n'ont été nécessaires.

*Routes communales* Quelques petites réparations ont été réalisées à divers endroits.

*Entretien hivernal* L'hiver 2025 a été en dessous de la moyenne des précipitations de ces dernières années et a engendré très peu de salage et de déneigement.

## **44**

### **PARCS ET CIMETIÈRE**

#### *Espace détente*

Une table à pique-nique a été installée entre l'école et l'abri bus. Depuis cet endroit ombragé, il est possible de garder un œil sur ses enfants jouant à la place de jeux, pique-niquer lors d'une partie de pétanque un dimanche ensoleillé, ou simplement attendre son bus sous l'arbre.

#### *Places de jeux*

Entretien courant. Un contrôle régulier des jeux est effectué par l'entreprise Dynays.ch. Denis Delapierre effectue de manière autonome les contrôles visuels et fonctionnels requis pour les aires de jeux, et de prendre des décisions fondées pour la maintenance des équipements de jeux dans l'optique de la sécurité. En sus, un expert indépendant vérifie une fois par année l'usure, les risques de coincement, et la qualité des sols amortissants.

#### *Cimetière*

M. Bernard Chenuz est mandaté pour la creuse à la tombe au cimetière. Nous le remercions pour son précieux travail.

#### *Jardin du souvenir*

Entretien courant.

## **45**

### **ORDURES MÉNAGÈRES – DÉCHÈTERIE**

Pour l'année 2025, les habitants de la Commune ont produit 71.2 tonnes d'ordures ménagères (67.61 t en 2024).

Soit avec une moyenne de 64.3 kg/habitant, 2025 enregistre une augmentation d'env. 4.55% par rapport à 2024.

Année	Nbre de kg/habitant de déchets
2025	64.3
2024	61.5
2023	69.41
2022	77.4
2021	82.1
2020	76

Globalement, nous restons satisfaits du fonctionnement des Moloks. Selon l'âge du molok, il est procédé au remplacement d'un par année. Ainsi, celui situé au Chemin de Montelier a été remplacé au premier semestre 2025. Quant à celui du Chemin des Pontets, il est prévu de le remplacer en 2026, au vu de sérieux signes de faiblesses.

Le contrôle régulier effectué par notre mandataire a permis, depuis quelques années déjà, de stabiliser la situation des sacs abandonnés illégalement au pied des Moloks, et qui sont à la charge de la collectivité.

Par ailleurs, il est prévu d'installer en 2026 de nouveaux conteneurs pour biodéchets, plus hygiéniques et plus faciles d'entretien.

### Déchets

Après deux années d'essai avec des containers mis gratuitement à disposition par PetRecycling, une poubelle à tri a été installée près de l'arrêt de bus, afin que les enfants, ainsi que les usagers des transports publics puissent aisément trier leurs déchets. Selon M. Denis Delapierre, cette poubelle à tri remplit parfaitement sa fonction, hormis quelques habitants qui pensent parfois être face à un centre de collecte !

### Déchèterie

Les horaires de la déchèterie sont restés inchangés en 2025. Pour mémoire, des caméras de surveillances ont été installées, afin de surveiller le site et de permettre une ouverture plus large de la déchèterie. Avec l'entrée en fonction de la nouvelle direction, la collaboration s'est encore renforcée et se déroule dans d'excellentes conditions.

## 46

# RÉSEAUX D'ÉGOUTS - ÉPURATION

### STEP

La STEP intercommunale n'a fait l'objet de réparations urgentes afin de maintenir son efficacité. Sinon son fonctionnement donne toujours satisfaction.

### STEP régionale

Le lieu de son implantation se précise, il devrait se situer à l'ouest du secteur de Littoral Parc soit sur la Commune d'Aubonne, soit sur celle d'Allaman.

### Collecteurs



Des travaux urgents ont été nécessaires sur le collecteur aval de Closel Thomas. Les tuyaux ovalisés à l'extrême ont cédé et bouché les écoulements.

Un tronçon du Collecteur situé sous le paddock de l'Institution a été remplacé, ce dernier était très abîmé avec des affaissements.

Divers curages d'entretien ont été effectués çà et là. Divers curages d'entretien ont été effectués çà et là.

### Eaux claires parasites

Des passages caméra dans la canalisation EU entre le Flumeaux et la Rue des Pontets sur le secteur ouest ont montré quelques problèmes, certainement dû par des branchements de drainages et d'infiltrations dues à des joints non étanches.

Un contrôle par enfumage des collecteurs du Chemin de Renolly et de la Rue de l'Eglise ont montré des mauvais branchements d'eaux de toitures.

On trouve encore des chambres de visites doubles pouvant déverser en cas d'obstruction des eaux usées dans celles d'eaux claires puis dans les ruisseaux.

## 47

# COURS D'EAU

### Le Flumeau

Sur le Flumeau, la lutte contre la renouée du japon à l'est de la route d'Etoy est poursuivie.

## 5

# INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

## 50

# ADMINISTRATION DES ÉCOLES

A la fin de l'année 2025, le nombre d'élèves de notre Commune se monte à 145, soit 9 élèves de plus par rapport à l'année précédente.

Le nombre total d'élèves de l'ASSAGIE est en légère diminution, soit 1'655 en 2025 contre 1'683 en 2024.

Le coût par élève se monte à CHF 5'643 pour 2025, soit une augmentation de 11% par rapport aux comptes 2024. Ceci s'explique essentiellement par une diminution du nombre d'élèves alors que les charges fixes sont en augmentation compte tenu des nouvelles infrastructures.

Par rapport au total des charges de l'ASSAGIE en 2025, la part à charge de Lavigny est de 7.3% contre 6,8% en 2024. Lavigny a vu sa contribution nette augmenter de CHF 110'938. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des coûts globaux de l'ASSAGIE et l'augmentation de 7% du nombre d'élèves pour Lavigny.

### Chiffres-clés

Statistiques Ecoles	2023	2024	2025
	Global	Global	Global
Coûts des Locations	4'906'522.95	4'975'612.53	5'426'613.16
% coûts location	53.76%	52.47%	52.39%
Coûts des transports	1'635'460.15	1'660'370.70	1'924'836.80
% coûts transport	17.92%	17.51%	18.58%
Autres charges	2'585'212.21	2'847'595.90	3'007'432.19
% autres charges	28.32%	30.03%	29.03%
<b>Charges totales</b>	<b>9'127'195.31</b>	<b>9'483'579.13</b>	<b>10'358'882.15</b>
Entrées diverses	885'721.15	952'396.83	1'019'532.41
<b>Total à charges des communes</b>	<b>8'241'474.16</b>	<b>8'531'182.30</b>	<b>9'339'349.74</b>
Nombre total d'élèves	1'713.00	1'683.00	1'655.00
<b>Nombre d'élèves Lavigny</b>	<b>140.00</b>	<b>134.00</b>	<b>145.00</b>
% élèves Lavigny	8.17%	7.96%	8.76%
Nombre total d'habitants	14'588.00	14'706.00	14'821.00
<b>Nombre d'habitants Lavigny</b>	<b>1'038.00</b>	<b>1'052.00</b>	<b>1'100.00</b>
% habitants Lavigny	7.12%	7.15%	7.42%

<b>Coût total par élève</b>	<b>4'811.13</b>	<b>5'069.03</b>	<b>5'643.11</b>
<b>Coût total par habitant (31.12 année précédente)</b>	<b>564.95</b>	<b>580.12</b>	<b>630.14</b>

### Patrouilleurs

Il est enregistré une arrivée en 2025 dans le groupe des patrouilleurs. Une jolie petite équipe, solidaire et présente, a pu assurer les remplacements des collègues ponctuellement indisponibles.

## 6

## POLICE

### 61

## CORPS DE POLICE

Selon la loi, la Commune de Lavigny bénéficie des prestations de la Gendarmerie cantonale.

Les textes de lois existants permettent de se faire une bonne idée des prestations fournies par la Commune. Pour le surplus, elle bénéficie de répondants de proximité, d'une gendarmerie mobile si elle le souhaite et du poste de gendarmerie d'Aubonne.

L'expérience montre que le nombre de places de parking disponibles ne permet pas de satisfaire toujours les besoins des habitant.e.s dont le nombre est en augmentation. Cela reste un point de vigilance de la municipalité qui suit la situation. Fin 2025, l'engagement d'un second contractuel a permis de mieux assurer le respect du temps de stationnement dans l'intérêt de tous les usag.ères.ers.

### Chiffres-clés

	2024		2025	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
<b>Salaires brut payés</b>	931.65		<b>1863.00</b>	
<b>Frais divers (déplacements, impression carnet amendes)</b>	1'321.65		<b>612.50</b>	
<b>Honoraires de gestion (Paybyphone, agent affaire)</b>	1'628.05		<b>777.68</b>	
<b>Amendes encaissées</b>		4'410.00		<b>8'860.00</b>
<b>Abonnements + parking visiteurs</b>		21'475.80		<b>18'620.10</b>
<b>sous-total</b>	<b>3'881.35</b>	<b>25'885.80</b>	<b>3'253.18</b>	<b>27'480.10</b>
<b>Recettes nettes</b>		<b>22'004.45</b>		<b>24'226.92</b>

159 amendes en 2025, contre 87 en 2024.

La Commune utilise également les services de Securitas SA pour assurer la surveillance générale des bâtiments communaux.

En 2024, il était dénombré 90 vols par effraction). Pour 2025, la gendarmerie n'est plus autorisée à transmettre les chiffres habituellement remis. La présentation change et peuvent être consultés sur le site de la gendarmerie vaudoise, statistiques 2025. Les communes sont répertoriées par district, dans lequel il est nécessaire de rechercher la commune souhaitée sous le lien [statistiques policière de la criminalité](#)

## 64

### DÉFENSE INCENDIE – SDIS ETRAZ RÉGION

Major Philippe Bichsel est à la tête du SDIS Etraz Région depuis janvier 2024.

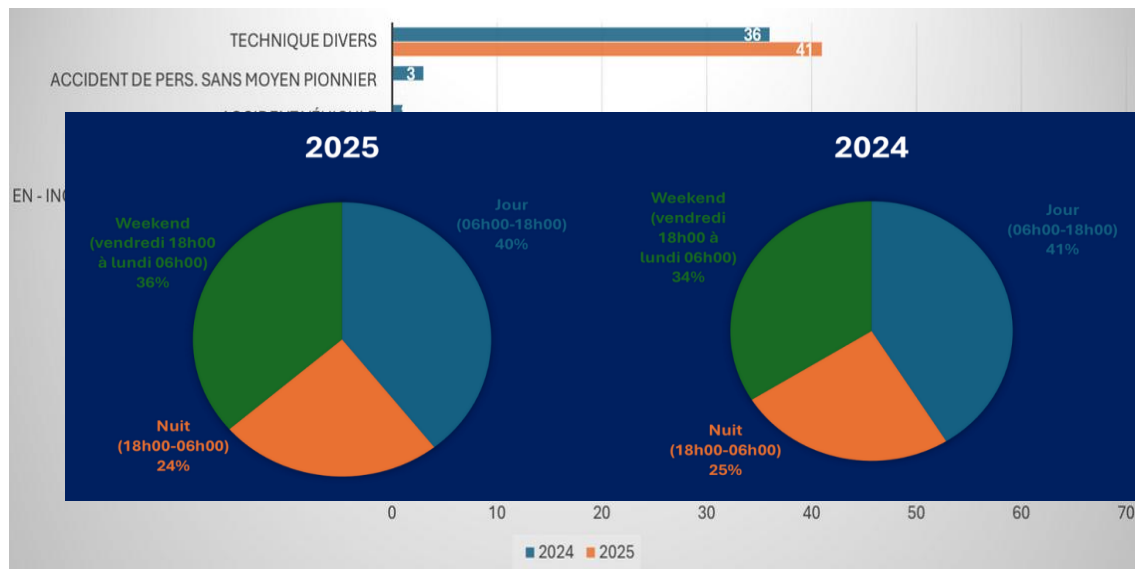
Le SDIS intervenu à 5 reprises contre 7 en 2024 dans notre village.



Concours régional des sapeurs-pompiers volontaires à Lavigny – avril 2026

#### Statistiques 2025 – Effectif du SDIS

	2024	2025
Nombre intervenants au 31.12	235	232
Intervenants DPS	127	129
Démission au 31.12	52	35



*Interventions par tranche-horaire*

## 65

## PROTECTION CIVILE

### *Point de rencontre d'urgence (PRU)*

A la demande du Canton, les communes ont mis en place des Points de Rencontre d'Urgence. Pour mémoire, la Commune s'est jointe à la Commune voisine de Yens qui abrite ce point de rencontre dans sa salle communale. En 2025 cette possibilité n'a pas été utilisée en raison d'absence d'incidents critiques.

## 66

## DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Comme évoqué les années précédentes, face au développement du bâti et des infrastructures, de l'usage intensif de l'espace qui en découle, associés aux répercussions du changement climatique et au développement des espèces exotiques envahissantes, le Conseil d'Etat poursuit son engagement dans son plan d'action en faveur de la biodiversité Pour mémoire, ce plan d'actions s'inscrit sur une période allant de 2019 à 2030, accompagné d'un financement.

### *Subventions cantonales*

Lors de travaux divers touchant à la biodiversité et au paysage, il existe désormais de nombreuses subventions telles que pour le remplacement de lauriers (Prunus laurocerasus) par des haies indigènes dans l'espace bâti, des aménagements en faveur de la nature dans l'espace bâti, le recensement des arbres remarquables

d'importance cantonale, le renouvellement du label Cité de l'Énergie, etc.

*Protection renforcée du Patrimoine naturel et paysager* Depuis janvier 2023, la nouvelle Loi sur la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager (LPrPNP) est entrée en vigueur. Cette loi dit que l'ensemble du patrimoine arboré est protégé. Elle englobe les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les vergers et les fruitiers à haute tige en dehors des zones soumises à la législation forestière. La LPrPNP stipule que même les haies vives et les buissons sont concernés. Cette nouvelle législation impose qu'il n'est plus possible d'abattre ou d'élaguer des arbres allant au-delà de l'entretien courant sans demande de dérogation à la LPrPNP. Ainsi, l'abattage d'un arbre ne peut désormais être autorisé qu'à titre exceptionnel et la LPrPNP impose une compensation quantitative et qualitative des arbres abattus. Pour un arbre coupé, un autre doit être planté. Quand cela n'est pas possible, une taxe doit être payée. Avec l'entrée en vigueur du Règlement sur la LPrPNP du 29 mai 2024, le Canton a lâché un peu de lest sur les demandes d'abattage des arbres, soit la non-obligation de publier la demande dans la FAO. Seuls les demandes d'abattage d'arbres d'intérêt cantonal, fédéral et remarquables doivent être publiées dans la FAO.

### *Actions environnementales*

*Biodiversité* Afin d'aider à freiner l'invasion des **frelons asiatique**, la municipalité a décidé de soutenir la suppression des nids sur le territoire communal et à subventionner leur élimination à hauteur de CHF 350.-/nid.

*Environnement, détente et biodiversité* Deux magnifiques tilleuls à petites feuilles ont été plantés sur la Place Milliaire, afin d'assurer un ombrage agréable lors d'événements divers sur cette place ou lorsque les sportifs se dépensent sur le terrain multisports. De plus, 3 Aulnes glutineux ont également été plantés entre la salle polyvalente et le terrain de foot. Ces plantations sont subventionnées par le canton.

*Biodiversité* Afin que le **potager scolaire**, créé en 2023 sur une parcelle communale entre Pomme Cannelle et la salle polyvalente, puisse traverser les canicules sans trop de dommages, un système d'arrosage a été mis à disposition des enseignantes et des écoliers. Cela leur évite des allées et venues avec des arrosoirs sous de fortes chaleurs.

## *Sport, détente et Biodiversité*

le premier tronçon du sentier « Au Fil de l'Aubonne », de Bière à Aubonne a été inauguré le 10 avril 2025. Ce sentier didactique longe paisiblement la rivière de l'Aubonne, facilement accessible. Il invite à la promenade tout en proposant des panneaux qui dévoilent la richesse de la nature et de l'histoire locale. Le tracé fait un peu plus de 8 km mais n'est malheureusement pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Le second tronçon devait voir le jour au printemps 2026, reliant Aubonne, Lavigny, Etoy, Buchillon et Allaman, pour terminer sa course à l'embouchure de l'Aubonne. Sur le territoire communal, une mise à l'enquête a été nécessaire pour un tracé dans la forêt non loin du Moulin de La Vaux pour des questions de sécurité. Merci aux propriétaires d'avoir autorisé le passage sur vos parcelles.

## **7 AFFAIRES SOCIALES**

*Accueil de l'enfance* Dès août 2025, Lavigny est rattachée au réseau ASSAGIE et non plus au réseau AJEMA. L'Association Pomme Cannelle continue son activité soutenue et de qualité au service de la population enfantine. Les places en liste d'attente sont en forte diminution du fait de ce changement, qui profite à une meilleure répartition des places disponibles et a également une conséquence sur la part en charge de la commune.

*ARASMAC* Durant l'année 2025, les activités ordinaires de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne ont été stables.

*Actions communautaires* Le projet commun de Yens et Lavigny a pris son essor. Des projets sont mis en place avec l'aide de Pro Senectute et de participant.e.s avec une belle créativité. Ainsi, un groupe de marcheurs et de marcheuses s'est constitué le lundi matin, un autre propose un mercredi sur des jeux de cartes et de société, un autre propose d'apprendre ensemble à faire de meilleures photos, un autre enfin propose de sortir ensemble manger « à la table de bistrot ». En 2026, des conférences sur divers thèmes seront également organisées (par ex. le dossier électronique du patient (DEP)).

## **8 SERVICES INDUSTRIELS**

### **81 SERVICE DES EAUX**

*Réseau* Aucun travaux de remplacement ou de nouvelle conduite d'eau potable n'a été réalisé.

Pas de fuite à signaler.

#### Sources

Les études pour la nouvelle délimitation des secteurs de protection des eaux (secteur S) ont été réalisées avec des tests de traceurs et analyses diverses.

#### Pompage

La suite de travaux ont été entrepris pour satisfaire à la demande de l'OFCO.

*Approvisionnement* Aucune restriction n'a été mise en place.

Les apports en m<sup>3</sup> sont les suivants :

	2023	2024	2025
Sources d'Arney	75'678	134'373	132'825
Puits des Pommeries	79'054	35'981	31'297
Réseau de St-Livres	12'972	2'218	14'232
Pompe des Rippes	211	201	219
<b>TOTAL</b>	<b>169'096</b>	<b>172'773</b>	<b>178'573</b>

Nos sources d'Arney représentent 75% de notre approvisionnement. La légère baisse est due à des précipitations en dessous de la moyenne. L'apport de l'arrivée de St-Livres est revenue selon les débits des dernières années.

La consommation totale, en hausse de 3%, provient essentiellement de l'augmentation de la population (Coeur du Village).

## 83

### SERVICE DU GAZ

Comme on peut le deviner, il n'y a plus de nouvelle demande de raccordement.

#### Consommation

Année	Consommation en KWh
2025	3'676'490
2024	3'705'632
2023	3'584'179
2022	3'645'802

Comme on peut le voir, la consommation enregistre une légère baisse de 0.79% par rapport à 2024. Elle peut s'expliquer par une météo plus clémente et à moins de raccordement. Les abonnements sont au nombre de 96, soit 2 de moins que l'année dernière. Les changements d'énergie sont transférés sur des PAC.

### *Prix*

Le prix en 2025 est resté stable et à la bonne gestion de Valgaz SA.

LA MUNICIPALITE

### **Annexes**

- A. Consommation énergétique des bâtiments communaux
- B. Rapports de la Commission de gestion pour l'exercice 2024 et réponses de la Municipalité

Rapport de la Cofin pour les comptes 2024

## A. Consommation énergétique des bâtiments communaux

### Energie pour bâtiments communaux

				2023		2024*		2025	
				m <sup>3</sup>	Kwh	m <sup>3</sup>	Kwh	m <sup>3</sup>	Kwh
<b>Maison de Commune</b>	Gaz		Appartements y compris	8'596	93'696	9'501	106'411.00	9'979	111'764.80
	Electricité	réseau			33'423		7'862.66		3'802.53
		solaire					7'565.28		2'671.47
<b>Abri PC</b>	Electricité	réseau			1'198		570.94		974.31
		solaire					345.26		592.62
	Eau	consomation		716		578		547	
<b>Grande salle</b>	Gaz			10'028	109'305	9'485	106'232.00	8'952	100'262.40
	Electricité	réseau			16'047		6'790.68		10'348.48
		solaire					3'774.41		5'285.46
	Eau	consomation		170		492		278	
<b>Ecole</b>	Gaz			5'771	62'903	6'318	70'761.00	5'931	64'427.20
	Electricité	réseau			5'841		2'453.15		4'012.48
		solaire					1'750.11		3'127.67
	Eau	consomation		484		359		395	
<b>Buvette du foot</b>	Electricité	réseau					2'571.16		3'307.76
		solaire					817.48		1'242.52
<b>Local pompiers</b>	pas chauffé	Electricité	réseau		403		228.22		303.74
		solaire					69.13		245.41
<b>Tableau extérieur manifestation</b>	Electricité	réseau					224.23		1'722.72
		solaire					0.71		34.72
<b>Epicerie villageoise</b>	Electricité	réseau					14'306.02		38'947.04
		solaire					8'242.99		31'182.41
<b>Climatisation commune surfaces commerciales</b>	Electricité	réseau					1'191.47		2'803.05
		solaire					871.02		2'401.43
<b>Eglise</b>	Gaz			1'858	20'252	2'066	23'139.00	1'978	22'153.60
	Electricité				1'783		2'124.00	3'115	
<b>UAPE yc portakabin ex-Chalet Rikoko</b>	Gaz			1'777	25'819	376	4'211.00	1'071	11'995.20
	Eau	consomation		148		84		80	
<b>Eclairage parking &amp; basket</b>	Electricité	réseau			1'362		reporté sur autre bâtiment		

Mise en service des panneaux solaires et reprise des contrats de la Romande Energie par la SEFA

\*<sup>1</sup> facturation globale pour tous les bâtiments communaux par la Romande Energie du 1er janvier au 11 mars 2024 = 24'262 kWh - non additionné

\*<sup>2</sup> kWh non remis pour la période du 11 mars au 30 avril 2024 par la SEFA le système étant en phase de mise en œuvre

\*<sup>3</sup> Nouveau poste Climatisation en commun Epicerie-EHC dès le 8 juillet 2024

\*<sup>4</sup> la comparaison du nombre de kWh totales utilisés n'est pas comparable puisque la période s'étend sur 18 mois, soit 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024

## B. Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2024 et réponses de la Municipalité

### Conseil communal de Lavigny Demandes de la commission de gestion à la Municipalité 6 mai 2025

#### Sont membres de la commission de gestion :

Mesdames Michèle Salanon, Ingrid Ciampi et Marie-Noëlle Bourgeois Messieurs  
Christian Jan et Pierre-Yves Rochat

---

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Dans la perspective du rapport de la Commission de gestion (CoGest) sur le Rapport de gestion - Exercice 2024, la CoGest s'est réunie le 6 mai dernier. De ses réflexions et de la lecture du Rapport de gestion – Exercice 2024, version provisoire, ressortent les demandes et questions suivantes :

#### 1. Permis de construire

La CoGest s'étonne de la différence entre le nombre de permis de construire et le nombre de permis d'habiter/utiliser. Le tableau est-il à jour ?

*Le tableau actuellement en vigueur ne reflète pas encore de manière exhaustive la situation administrative des projets en cours. Plusieurs permis d'habiter et/ou d'utiliser sont en cours d'établissement, certains étant en attente de compléments ou de corrections demandés par la municipalité suite à la visite de salubrité. Des relances ont été effectuées auprès des maîtres d'ouvrage afin d'accélérer le processus de validation et permettre les contrôles finaux nécessaires à la délivrance des permis d'habiter/d'utiliser.*

*Par ailleurs, une dizaine d'installations de pompes à chaleur (PAC), désormais exemptées de procédure d'enquête publique, figurent dans ce relevé. Des visites de terrain sont planifiées prochainement afin de procéder à des vérifications acoustiques, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.*

*Le tableau fait également état de projets ayant obtenu un permis de construire mais dont les travaux ne sont pas encore achevés, voire pas encore entamés. C'est notamment le cas des parcelles n° 651, 538, 63, ainsi que de l'Institution de Lavigny, dont le permis d'utiliser définitif ne pourra être délivré qu'à l'issue de la complète réalisation du chantier. Il convient de noter que, dans un souci de sécurité et de conformité, plusieurs visites intermédiaires ont déjà été réalisées pour valider les parties terminées.*

*En ce qui concerne les quatorze permis de construire accordés à la société Ecorecyclage, il apparaît que certains projets ont subi des modifications notables, tandis que d'autres ne se sont pas encore concrétisés.*

*Enfin, s'agissant des autorisations délivrées sous les précédentes législatures, des démarches de suivi ont été entreprises en collaboration avec le bureau technique pour les réalisations plus complexes. Ce travail de vérification et de mise à jour se poursuivra activement au cours de l'année 2025, dans un objectif de transparence et de rigueur administrative.*

## **2. Rénovation de l'église**

La CoGest souhaite recevoir un détail des démarches entreprises à ce jour, de la planification, des études et des travaux ainsi que les coûts estimés.

*Dans le cadre de la valorisation et de la préservation de notre patrimoine communal, la rénovation de l'église constitue un enjeu culturel et historique majeur. Toutefois, dans un souci de bonne coordination des chantiers et de gestion responsable des ressources publiques, il n'était pas envisageable de mener simultanément les travaux liés à la Rue de l'Église et ceux de la rénovation de l'Église. La priorisation des interventions a ainsi été pensée pour limiter les perturbations, tant en matière de mobilité que d'organisation technique.*

*À la suite de l'achèvement des travaux de la Rue de l'Église, la Municipalité a remis la priorité sur le dossier de la rénovation de l'église, en reprenant contact avec les différents partenaires concernés. L'architecte spécialisé en monuments historiques, le Bureau Glatz-Delachaux, a été mandaté pour piloter l'étude de faisabilité, actuellement en cours, conformément à l'enveloppe budgétaire allouée pour l'année 2025. Parallèlement, des échanges constructifs ont été engagés avec les instances cantonales compétentes, notamment avec Madame Cottier, responsable des Monuments et sites, afin d'assurer une parfaite cohérence entre les exigences patrimoniales et les intentions communales.*

*L'étude en cours permettra d'évaluer précisément l'état structurel de l'édifice et d'identifier les interventions prioritaires. D'après les premières constatations issues de la dernière visite effectuée avec l'architecte, il apparaît que l'intérieur de l'église est globalement en bon état, ne nécessitant pas de rénovations lourdes. Cette information, rassurante, permet de mieux cibler les investissements à venir.*

*Cependant, au-delà des aspects structurels, la question du système de chauffage mérite une attention particulière. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation restreignant l'usage des chauffages électriques nous impose une réflexion approfondie sur le maintien ou non du système actuel. Étant donné l'usage ponctuel du bâtiment, il conviendra d'évaluer des alternatives plus durables sur le plan écologique, tout en tenant compte de leur viabilité économique. Une étude de coûts et de rentabilité énergétique sera donc intégrée au processus décisionnel.*

*À l'issue de l'étude de faisabilité, un préavis détaillé sera soumis au Conseil communal en vue d'un crédit d'investissement. À ce stade, bien qu'il soit prématuré de s'engager sur un montant précis, les premières estimations laissent entrevoir un coût global de plusieurs centaines de milliers de francs.*

*La Municipalité réaffirme ici son engagement pour la préservation du patrimoine bâti, dans un esprit de responsabilité financière, de respect des exigences environnementales, et de valorisation de notre identité culturelle commune. Ce projet s'inscrit pleinement dans une vision à long terme de la gestion durable et équilibrée des infrastructures communales.*

## 5 « Consommation énergétique des bâtiments »

### Energie pour bâtiments communaux

				2022		2023		2024*	
				m3	Kwh	m3	Kwh	m3	Kwh
<b>Maison de Commune</b>	Gaz		Appartements y compris	9268	101021	8596	93696	9501	106411
	Electricité	réseau solaire			28258		33423		7862.66
<b>Abri PC</b>	Electricité	réseau solaire			717		1198		570.94
	Eau	consomation		606		716		578	345.26
<b>Grande salle</b>	Gaz			12291	133971	10028	109305	9485	106232
	Electricité	réseau solaire			15393		16047		6790.68
	Eau	consomation		173		170		492	3774.41
<b>Ecole</b>	Gaz			6804	74163	5771	62903	6318	70761
	Electricité	réseau solaire			5574		5841		2453.15
	Eau	consomation		369		484		359	1750.11
<b>Buvette du foot</b>	Electricité	réseau solaire							2571.16
									817.48
<b>Local pompiers</b>	pas chauffé	Electricité	réseau solaire		416		403		228.22
									69.13
<b>Tableau extérieur manifestation</b>		Electricité	réseau solaire						224.23
									0.71
<b>Epicerie villageoise</b>		Electricité	réseau solaire						14306.02
									8242.99
<b>Climatisation commune surfaces commerciales</b>		Electricité	réseau solaire						1191.47
									871.02
Eglise	Gaz			2040	2236	1858	20252	2066	23139
	Electricité				1200		1783		2124
UAPE yc portakabin ex-Chalet Rikoko	Gaz			1077	18911	1777	25819	376	4211
	Eau	consomation		110		148		84	
Eclairage parking & basket	Electricité	réseau			1461		1362		reporté sur autre bâtiment

Mise en service des panneaux solaires et reprise des contrats de la Romande Energie par la SEFA

\*1 facturation globale pour tous les bâtiments communaux par la Romande Energie du 1er janvier au 11 mars 2024 = 24'262 kWh - non additionné

\*2 kWh non remis pour la période du 11 mars au 30 avril 2024 par la SEFA le système étant en phase de mise en œuvre

\*3 Nouveau poste Climatisation en commun Epicerie-EHC dès le 8 juillet 2024

\*4 la comparaison du nombre de kWh totales utilisés n'est pas comparable puisque la période s'étend sur 18 mois, soit 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024

#### 4. Consommation du réseau de gaz

Conformément à la demande de l'année dernière, la CoGest persiste dans sa volonté de créer un reporting mettant en évidence, année après année, l'évolution, sur la commune, des clients raccordés au gaz et ceux qui ont opté pour une autre source d'énergie.

Année	Nbre d'abonnés	Nbre Résiliation	Nbre nouveaux abonnés	Type énergie remplacement	
				Pelets	PAC
2022	106	3	0	0	3
2023	103	0	0	0	0
2024	100	3	0	1	2

#### 5. Vieille Route de l'Etraz

La CoGest s'interroge de la formulation choisie à la page 30 du rapport : *la DGMR en concertation avec les communes d'Aubonne, Saint-Livres et Lavigny, a décidé en mai 2024 de tester, pendant six mois, la fermeture de ce tronçon à la circulation automobile.*

#### 6. Corps de police

La CoGest souhaite connaître les chiffres 2024 et le nombre d'amendes infligées.

	2023		2024	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
<i>Salaires brut payés</i>	855.81		931.65	
<i>Frais divers (déplacements, impression carnet amendes)</i>			1'321.65	
<i>Redevances payées à Paybyphone</i>	892.47		1'628.05	
<i>Amendes encaissées</i>		3 242.00		4'410.00
<i>Abonnements + parking visiteurs</i>		19 270.00		21'475.80
<b>sous-total</b>	<b>1 748.28</b>	<b>22 512.00</b>	<b>3'881.35</b>	<b>25'885.80</b>
<i>Recettes nettes</i>		<b>20 763.72</b>		<b>22'004.45</b>

87 amendes "valables" ont été infligées en 2024, contre 105 en 2023.

#### 7. Service des eaux

La CoGest souhaite des explications complémentaires concernant l'approvisionnement en eau de la commune depuis la réalisation des travaux sur les sources de l'Arney. (Tableau page 40 du rapport de gestion provisoire)

L'approvisionnement en eau sur notre réseau se résume comme suit: Depuis les infrastructures propriété de la Commune de Lavigny, soit les sources d'Arney et le puits de pompage des Pomméries. Ces deux sites alimentent le réservoir de la

Quatronesse.

Depuis les infrastructures propriété de la Commune de St-Livres, canalisation reliant leur réseau directement dans le réservoir de la Quatronesse. Lavigny achète cette eau au prix de fr. 0,20 le M2.

Depuis les infrastructures de la Commune d'Etoy, pompage de secours au réservoir des Rippes via la canalisation reliant les deux Communes. La quantité pompée est compensée par la livraison d'eau que nous leur livrons issue de la convention suite à la suppression des sources Tronchin.

## 8. Chantier du centre du village

Pour chaque préavis sur les constructions voté par le Conseil Communal, la CoGest souhaite avoir un tableau qui résume les coûts finaux des travaux au cfc deux chiffres en lien avec le montant du préavis.

		Année préavis	crédit du préavis	solde au 01.01.2024	Dépenses Investiss.	Total des dépenses	Subventions et divers	Amortiss. budgétaire	reprise des réserve	Amortiss. supplément.	Solde au 31.12.2024
<b>912 - Investissements du patrimoine financier</b>											
9123.41	Etude pour la réalisation de l'épicerie	Préavis 3/2022	fr. 525'000	31'423.15	794'302.49	825'725.64			-230'000.00	0.00	595'725.64
9123.4	Aménagement du bâtiment B1 centre médical	Préavis 3/2023	fr. 690'000	11'114.65	607'136.79	618'251.44					618'251.44
9123.7	Rue Eglise 9, rénovation		voir 9123.8	123'657.50	66'858.06						190'515.56
9123.8	Centre du village	Préavis 3/2020	fr. 2'300'000	76'952.18	3'719'389.02	3'986'856.76	-375'300.00		-1'070'000.00		2'351'041.20
				243'147.48	5'187'686.36		-375'300.00	0.00	-1'300'000.00	0.00	<b>3'755'533.84</b>
<b>914 - Investissements du patrimoine administratif</b>											
9143.61	Place de jeux	Préavis 7/2023	fr. 149000		140'801.85	140'801.85			-80'001.85		60'800.00
9144.7	Rte d'Etoy, adduction d'eau et bouclage	Préavis 4/2024	frs. 435'000		224'879.88	224'879.88					224'879.88
9144.7	Réfection des cpatages en Arney	Préavis 2/2023	fr. 818'000	526'623.70	130'743.79	657'367.49					657'367.49
				526'623.70	496'425.52		0.00	0.00	-80'001.85	0.00	<b>943'047.37</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>769'771.18</b>	<b>5'684'111.88</b>		<b>-375'300.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'380'001.85</b>	<b>0.00</b>	<b>4'698'581.21</b>

## 9. Bâtiments

Une solution pérenne pour éviter de réparer la paroi en bois de la salle de sport est-elle envisagée ?

*Il n'est pas nécessaire de remplacer la paroi dans son intégralité car la partie fragile est bien définie. Dans un esprit de gestion durable et afin d'assurer une solution pérenne, la Municipalité prévoit une intervention ciblée consistant à renforcer de manière structurelle la partie vulnérable. Cette approche, pragmatique et économiquement responsable, vise à prévenir les dégradations futures, à réduire les besoins récurrents en réparation, et à garantir la sécurité à long terme des usagers.*

La CoGest souhaite rencontrer la Municipalité, à l'exception de Mme Zanola dont le dicastère n'a soulevé aucune question, **le 19 ou le 26 mai 2025** à sa meilleure convenance dès 18h30. L'objectif de cette rencontre est d'obtenir les différents renseignements et documents demandés, et de pouvoir échanger directement sur les réponses. Nous remercions la Municipalité de bien vouloir confirmer la date et l'horaire retenus à la CoGest.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, avec nos remerciements, nos meilleures salutations.

Pour la CoGest  
Christian Jan

Lavigny, le 7 mai 2025

Conseil communal de Lavigny  
**Demandes de la commission de gestion à la Municipalité**  
**23 mai 2025**

**Sont membres de la commission de gestion :**

Mesdames Michèle Salanon, Ingrid Ciampi et Marie-Noëlle Bourgeois Messieurs  
Christian Jan et Pierre-Yves Rochat

---

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Dans la perspective du rapport de la Commission de gestion (CoGest) sur le Rapport de gestion - Exercice 2024, la CoGest s'est réunie le 6 mai dernier. Elle a également rencontré, le 19 mai 2025, une délégation de la Municipalité, Monsieur Claude Philipona et Monsieur Rémy Wulliens, afin d'obtenir les différents renseignements et documents demandés et de pouvoir échanger directement sur les sujets relevés.

De ses réflexions et de la lecture du Rapport de gestion – Exercice 2024, version provisoire, ressortent les demandes et questions suivantes :

**1. Permis de construire**

La CoGest s'étonne de la différence entre le nombre de permis de construire et le nombre de permis d'habiter/utiliser. Par ailleurs, certains permis de construire datent de plus de 10 ans, sans qu'un permis d'habiter/utiliser ait été délivré.

Quelles sont les raisons pour lesquelles cette liste s'allonge d'année en année ? Pourquoi aussi peu de permis d'habiter /utiliser ont-ils été délivrés en 2024 ?

*Le tableau actuellement en vigueur ne reflète pas encore de manière exhaustive la situation administrative des projets en cours. Plusieurs permis d'habiter et/ou d'utiliser sont en cours d'établissement, certains étant en attente de compléments ou de corrections demandés par la municipalité suite à la visite de salubrité. Des relances ont été effectuées auprès des maîtres d'ouvrage afin d'accélérer le processus de validation et permettre les contrôles finaux nécessaires à la délivrance des permis d'habiter/d'utiliser.*

*Par ailleurs, une dizaine d'installations de pompes à chaleur (PAC), désormais exemptées de procédure d'enquête publique, figurent dans ce relevé. Des visites de terrain sont planifiées prochainement afin de procéder à des vérifications acoustiques, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.*

*Le tableau fait également état de projets ayant obtenu un permis de construire mais dont les travaux ne sont pas encore achevés, voire pas encore entamés. C'est notamment le cas des parcelles n° 651, 538, 63, ainsi que de l'Institution de Lavigny,*

*dont le permis d'utiliser définitif ne pourra être délivré qu'à l'issue de la complète réalisation du chantier. Il convient de noter que, dans un souci de sécurité et de conformité, plusieurs visites intermédiaires ont déjà été réalisées pour valider les parties terminées.*

*En ce qui concerne les quatorze permis de construire accordés à la société Ecorecyclage, il apparaît que certains projets ont subi des modifications notables, tandis que d'autres ne se sont pas encore concrétisés.*

*Enfin, s'agissant des autorisations délivrées sous les précédentes législatures, des démarches de suivi ont été entreprises en collaboration avec le bureau technique pour les réalisations plus complexes. Ce travail de vérification et de mise à jour se poursuivra activement au cours de l'année 2025, dans un objectif de transparence et de rigueur administrative.*

## **2. Rénovation de l'église**

La CoGest souhaite recevoir un détail des démarches entreprises à ce jour.

Quels sont les moyens financiers déjà engagés et pour quels résultats ?

Quelles est la planification des études et des travaux ainsi que les coûts estimés ?

*Dans le cadre de la valorisation et de la préservation de notre patrimoine communal, la rénovation de l'église constitue un enjeu culturel et historique majeur. Toutefois, dans un souci de bonne coordination des chantiers et de gestion responsable des ressources publiques, il n'était pas envisageable de mener simultanément les travaux liés à la Rue de l'Église et ceux de la rénovation de l'Église. La priorisation des interventions a ainsi été pensée pour limiter les perturbations, tant en matière de mobilité que d'organisation technique.*

*À la suite de l'achèvement des travaux de la Rue de l'Église, la Municipalité a remis la priorité sur le dossier de la rénovation de l'église, en reprenant contact avec les différents partenaires concernés. L'architecte spécialisé en monuments historiques, le Bureau Glatz-Delachaux, a été mandaté pour piloter l'étude de faisabilité, actuellement en cours, conformément à l'enveloppe budgétaire allouée pour l'année 2025. Parallèlement, des échanges constructifs ont été engagés avec les instances cantonales compétentes, notamment avec Madame Cottier, responsable des Monuments et sites, afin d'assurer une parfaite cohérence entre les exigences patrimoniales et les intentions communales.*

*L'étude en cours permettra d'évaluer précisément l'état structurel de l'édifice et d'identifier les interventions prioritaires. D'après les premières constatations issues de la dernière visite effectuée avec l'architecte, il apparaît que l'intérieur de l'église est globalement en bon état, ne nécessitant pas de rénovations lourdes. Cette information, rassurante, permet de mieux cibler les investissements à venir.*

*Cependant, au-delà des aspects structurels, la question du système de chauffage mérite une attention particulière. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation restreignant l'usage des chauffages électriques nous impose une réflexion approfondie sur le maintien ou non du système actuel. Étant donné l'usage ponctuel du bâtiment, il conviendra d'évaluer des alternatives plus durables sur le plan écologique, tout en*

*tenant compte de leur viabilité économique. Une étude de coûts et de rentabilité énergétique sera donc intégrée au processus décisionnel.*

*À l'issue de l'étude de faisabilité, un préavis détaillé sera soumis au Conseil communal en vue d'un crédit d'investissement. À ce stade, bien qu'il soit prématuré de s'engager sur un montant précis, les premières estimations laissent entrevoir un coût global de plusieurs centaines de milliers de francs.*

*La Municipalité réaffirme ici son engagement pour la préservation du patrimoine bâti, dans un esprit de responsabilité financière, de respect des exigences environnementales, et de valorisation de notre identité culturelle commune. Ce projet s'inscrit pleinement dans une vision à long terme de la gestion durable et équilibrée des infrastructures communales.*

### **3. Consommation du réseau de gaz**

Conformément à la demande de l'année dernière, la CoGest persiste dans sa volonté de créer un reporting mettant en évidence, année après année, l'évolution, sur la commune, des clients raccordés au gaz et ceux qui ont opté pour une autre source d'énergie.

Concrètement, il suffit d'ajouter une colonne « Nombre de clients raccordés » au tableau sous 83 et de compléter ce tableau année après année.

*Il sera désormais reporté et mentionné dans les prochains rapports de gestion le tableau suivant :*

<b>Année</b>	<b>Consommation en KWh</b>	<b>Nombre de clients raccordés</b>
2024	3'612'034	100
2023	3'584'179	103
2022	3'645'802	106

### **4. Service des eaux**

La CoGest souhaite des explications complémentaires concernant l'approvisionnement en eau de la commune depuis la réalisation des travaux sur les sources de l'Arney, notamment en ce qui concerne la baisse de l'apport du puits des Pommeries.

*L'approvisionnement en eau sur notre réseau se résume comme suit :*

- ↳ Depuis les infrastructures propriétés de la Commune de Lavigny, soit les Sources d'Arney et le Puits de pompage des Pommeries. Ces deux sites alimentent le réservoir de la Quatronesse ;*
- ↳ Depuis les infrastructures propriété de la Commune de St-Livres, canalisation reliant leur réseau directement dans le réservoir de la Quatronesse. La Commune de Lavigny achète cette eau au prix de CHF 0,20 le m<sup>3</sup> ;*

↳ Depuis les infrastructures de la Commune d'Etoy, pompage de secours au réservoir des Rippes via la canalisation reliant les deux Communes. La quantité pompée est compensée par la livraison d'eau que nous leur livrons issue de la convention suite à la suppression des Sources Tronchin.

## **5. Bâtiments**

La CoGest constate que la paroi en bois de la salle polyvalente a dû être réparée « comme chaque année ». Une solution pérenne pour éviter ces réparations à répétition est-elle envisagée ?

*Il n'est pas nécessaire de remplacer la paroi dans son intégralité, car la partie fragile est bien définie. Dans un esprit de gestion durable et afin d'assurer une solution pérenne, la Municipalité prévoit une intervention ciblée consistant à renforcer de manière structurelle la partie vulnérable. Cette approche, pragmatique et économiquement responsable, vise à prévenir les dégradations futures, à réduire les besoins récurrents en réparation, et à garantir la sécurité à long terme des usagers.*

*L'entretien du parc immobilier communal constitue une priorité constante pour la Municipalité, tant en matière de sécurité que de durabilité et de confort pour les usagers. L'année 2024 a été marquée par une série d'interventions ciblées sur plusieurs bâtiments, répondant aux besoins identifiés et s'inscrivant dans une gestion proactive de nos infrastructures.*

### **1. Salle polyvalente et salle de gymnastique**

*La salle de gymnastique, fortement sollicitée par les activités sportives, culturelles et diverses manifestations, continue de faire l'objet d'une attention particulière. Comme les années précédentes, l'entreprise Calandi est intervenue pour réparer la paroi en bois intérieure, particulièrement exposée aux impacts répétitifs liés à l'usage intensif (ballons, chocs divers). Bien que la fragilité de cette paroi soit localisée, une réflexion est en cours afin de mettre en place un renforcement structurel durable, permettant d'éviter des interventions annuelles récurrentes.*

*Par ailleurs, la société Villanchet a été mandatée pour effectuer la réparation et le renforcement des charnières des portes des sorties de secours. Un projet plus large de sécurisation est prévu en 2025, comprenant le renforcement de l'ensemble des portes, ainsi que le remplacement de la porte d'entrée principale, afin de répondre aux normes de sécurité et de durabilité.*

*Enfin, sur demande de la Romande Energie, un contrôle OIBT a été mené durant l'été 2024. Il a concerné les installations électriques de la salle polyvalente, du terrain de football (éclairage et buvette), du parking attenant ainsi que de l'accès électrique à la place du Milliaire. Ce contrôle s'inscrit dans notre politique de conformité technique et de sécurité des installations.*

### **2. UAPE**

*L'année 2024 a vu une nette amélioration du confort acoustique à l'UAPE grâce à la rénovation complète du sol. Ce dernier, devenu plus performant sur le plan phonique, a*

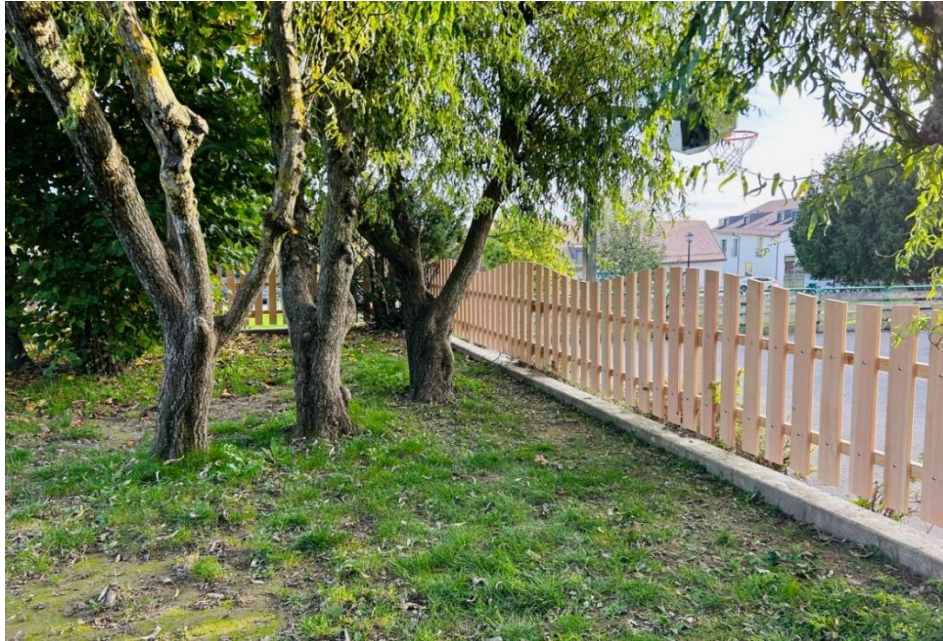
*été complété par l'installation de panneaux décoratifs à absorption sonore, financés à 50 % par la commune. Ces aménagements ont permis de réduire significativement le niveau sonore dans les espaces d'accueil, au bénéfice des enfants et du personnel éducatif.*



*Comme chaque année, une colonie de rats a été observée sous le plancher du bâtiment. Pour répondre de manière préventive à ce phénomène récurrent, la Municipalité a décidé de conclure un contrat d'intervention annuel avec la société spécialisée Insectis, afin de maîtriser durablement la situation et garantir un environnement sain.*

*Enfin, pour renforcer la sécurité des enfants, une nouvelle barrière a été installée durant les vacances d'automne. Réalisée en bois de Douglas et montée par l'entreprise Calandi, cette structure s'intègre harmonieusement dans l'environnement et répond aux exigences de sécurité.*





### **3. Buvette du terrain de football**

*Une intervention majeure a été conduite sur la buvette du terrain de football, en raison de problèmes d'infiltration liés à l'absence de drainage lors de la construction initiale. La moitié exposée Nord-ouest du sol a été entièrement démontée, assainie, puis équipée d'un nouveau drainage avant rénovation complète. Ces travaux permettent aujourd'hui de garantir la salubrité et la sécurité des utilisateurs. La buvette continue de remplir pleinement sa fonction, tant pour les activités sportives que pour les locations privées.*





#### **4. École**

*Face aux actes de déprédation sous le couvert arrière de l'école, une initiative communautaire a été mise en place. Sur proposition d'un éducateur social de proximité (ESP), une intervention artistique a été réalisée en collaboration avec deux jeunes du village. La porte de l'école a ainsi été repeinte, laissant peu d'espace à l'expression sauvage des graffitis. Cette démarche de responsabilisation semble, à ce jour, porter ses fruits.*

*Par ailleurs, des interventions ont été nécessaires pour éliminer plusieurs nids de guêpes et de frelons identifiés dans les parois boisées du bâtiment.*

*La chaudière de l'établissement, quant à elle, montre des signes de dysfonctionnement récurrents. Une planification pour son remplacement est envisagée pour l'année 2025, afin d'assurer une continuité de service et un chauffage fiable pour l'école.*

#### **5. Auberge communale**

*L'année 2024 a été marquée par des travaux d'entretien régulier sur les installations techniques, les portes et les fenêtres de l'auberge et de l'habitation attenante. Aucun chantier d'envergure n'a été entrepris cette année, mais un besoin important a été identifié au niveau du sas entre la cuisine et la véranda. Ce dernier ne dispose pas d'une évacuation des eaux adéquate, ce qui pose problème lors de fortes intempéries. De plus, le revêtement actuel en bois ne respecte plus les normes d'hygiène. Les travaux de mise en conformité sont d'ores et déjà planifiés pour l'été 2025.*

## **6. Abri de protection civile (PC)**

*Suite aux travaux d'entretien et de mise en conformité menés en 2023 et 2024, nous avons reçu le rapport de conformité de l'abri de protection civile. Celui-ci atteste que l'infrastructure répond désormais aux exigences réglementaires en vigueur, garantissant ainsi la sécurité des usagers en cas d'événement majeur.*

*Lavigny, le 11 juin 2025*

## Questions de la Commission des finances sur les comptes 2024

*Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,*

*Vous trouverez ci-après les réponses de la Municipalité en caractères italiques bleus.*

### **Comptes 3502.312, 3507.312, etc.**

Les achats d'énergie sont-ils supportés par les locataires ?

En effet, les revenus de la location mentionnés sous chiffres 427 ne laissent rien entrevoir des charges que ces derniers paient.

Est-il normal que la consommation de gaz de la Maison de commune (à la seule charge de la commune s'entend) soit plus élevée que celle de la salle polyvalente, et ce malgré les travaux d'isolation de CHF 285'000.00 qui y ont été réalisés ces dernières années ?

*En préambule, il est important de noter que les comptes .312 ne comprennent pas uniquement l'achat de l'énergie de chauffage (gaz), mais aussi l'électricité et d'autres frais annexes, comme l'eau, intégrée dès 2022 pour des raisons liées au traitement de la TVA.*

*Historiquement, pour des raisons de configuration des bâtiments et des installations, les charges liées à l'énergie de chauffage sont incluses dans le loyer pour certains bâtiments (Maison de commune, UAPE, Eglise) et décomptées séparément pour d'autres (Rue de l'Eglise 9).*

*S'agissant de la comparaison de la consommation de gaz entre la Maison de commune et la salle polyvalente, on ne peut pas simplement mettre en parallèle les montants des comptes 3502.312 et 3504.312 : ces postes incluent également la consommation d'électricité des locaux communaux, y compris la salle du Conseil, partiellement occupée par l'épicerie en 2024.*

*En 2024, les volumes de gaz consommés étaient quasi identiques : 9'501 m<sup>3</sup> pour la Maison de commune et 9'485 m<sup>3</sup> pour la salle polyvalente. Il faut toutefois tenir compte du fait que la salle de gymnastique est chauffée à une température plus basse.*

### **Comptes 3502.314.2, 3503.314.2, 3504.314.2 et 3506.314**

La Commission se demande si l'entretien de certains bâtiments n'a pas été négligé en 2024 et s'il faille s'attendre à un rattrapage en 2025, ou plus tard...

*Compte 3502.314.2 Entretien bâtiment maison de commune.*

*Dans le cadre de la planification budgétaire, une enveloppe avait été provisionnée pour la rénovation du sol de la salle du Conseil, en prévision du déménagement de l'épicerie en 2024. Lors de la libération des lieux, il a toutefois été constaté que le sol était globalement en bon état. Un nettoyage en profondeur a permis de rendre la salle rapidement opérationnelle pour les besoins du conseil et pour des locations.*

Néanmoins, afin d'assurer la préservation à long terme de ce sol en pierre naturelle et d'en garantir la durabilité, des travaux de ponçage et de vitrification restent envisagés mais sans urgence.

*Compte 3503.314.2 Entretien bâtiment école.*

*Il avait été mis au budget en 2024 le montant de Fr. 8'000.- pour l'installation des nouveaux tableaux interactifs dans 4 classes de l'école. Ce montant avait été estimé selon la première installation en 2023 dans l'une des classes. Finalement, les installations électriques existantes dans les classes, suite à la pose des bornes Wifi, ont été suffisantes et ces travaux prévus au budget n'ont pas été nécessaires.*

*Il reste toutefois le projet de rénovation de façade Nord et de bardages en bois et entretien de boiseries qui feront objet d'un préavis.*

*Compte 3504.314.2 Entretien bâtiment Salle polyvalente et infrastructures sportives*  
*Un montant de CHF 30'000.- avait été inscrit au budget 2024 en vue de la réfection du toit plat à l'entrée de la salle polyvalente, suite à des infiltrations d'eau constatées lors de fortes précipitations.*

*Cependant, depuis l'installation des panneaux solaires sur cette toiture, aucune nouvelle fuite n'a été observée. Dans ce contexte, les travaux initialement envisagés n'ont pas été planifiés à ce stade, le problème semblant avoir été résorbé par les travaux.*

### **Compte 3512.423.1**

Dans son préavis 3/2022 concernant l'étude et la réalisation de l'aménagement de l'épicerie villageoise, la Municipalité nous présente les aspects financiers comme suit :

Coût de construction à l'état brut (160 m2)	CHF	450'000.00
Aménagement de l'épicerie	CHF	525'000.00
Total	CHF	975'000.00

Ce montant sera amorti de façon constante sur 30 ans en tenant compte d'un intérêt de 0.99 % correspondant à celui de l'avance à terme fixe à 10 ans négociée auprès de la BCV. Le calcul du loyer s'opère comme suit :

Loyer annuel (160 m2 à CHF 136.25)	CHF	21'800.00
Amortissement de l'aménagement de l'épicerie	CHF	20'114.00
Total	CHF	41'914.00

**D'où un loyer présumé de quelque CHF 3'500.00 par mois.**

La Municipalité peut-elle mettre à jour ces chiffres en tenant compte des nouveaux éléments, à savoir une surface de 267m2 et un aménagement de CHF 795'000.00 ?

*Le montage du préavis 3/2022 a été établi sur la base des discussions avec Brigitte concernant les surfaces nécessaires et les possibilités budgétaires. Par la suite, Brigitte*

s'est rétractée et ne souhaitait plus s'investir dans la nouvelle épicerie-tea-room, même si elle s'est finalement ravisée pour s'y intéresser à nouveau.

Lorsque Brigitte n'était plus intéressée, la Municipalité s'est mise à la recherche d'autres locataires potentiels pour l'épicerie-tea-room. Tous les prospects sérieux indiquaient que, pour être viable, il fallait équiper l'intégralité de la surface et que le loyer devait se composer d'un montant de base complété par un supplément si le chiffre d'affaires dépassait un certain montant. Même si Brigitte s'était entre-temps réintéressée à l'épicerie, afin de préserver les intérêts de la Commune sur la durée, le bail a été signé avec la société Cadar, qui sous-loue aux mêmes conditions à Brigitte. Le loyer de base minimal est ainsi de CHF 43'620, auquel s'ajoute 0,75 % de l'ensemble du chiffre d'affaires si celui-ci dépasse CHF 900'000.

Compte tenu des réserves constituées et de l'amortissement direct, le coût lié à l'augmentation de surface a des effets limités sur les finances communales, même si le loyer dépend de la marche des affaires et demeure légèrement inférieur, proportionnellement, au loyer prévu initialement.

Après bientôt une année d'exploitation, l'expérience nous montre que ce sont les bonnes décisions qui ont été prises. En effet, compte tenu de la fréquentation, on pourrait difficilement imaginer une surface plus petite. De plus, comme Brigitte a dû récemment se résigner à arrêter définitivement l'activité pour des raisons de santé, le fait d'avoir le bail au nom d'un partenaire solide, spécialiste du commerce de détail, facilite grandement la continuité.

### Compte 430.314.0

Comme déjà demandé par le Conseiller communal Gilles Sandoz, la Commission souhaite avoir le détail des dépenses par route (route d'Etoy, route du Moulin Martinet, rue de l'Eglise et vieille route de l'Etraz).

#### Prière de mentionner les surfaces pour chacune des routes refaites.

Voici les informations demandées. Il est important de noter que la nature des travaux n'est pas la même sur tous les tronçons. De plus, la réfection de la Route d'Etoy (RC 58) n'a pas pu être terminée en 2024 et ne comprend donc pas encore toutes les dépenses. Enfin, les coûts effectifs de ces travaux pour la commune sont moindres, notamment grâce aux retours liés aux dépenses thématiques.

	Montant CHF	Surface m <sup>2</sup>	Remarque
Route du Moulin Martinet	304'000	3'400	Partie des travaux également en 2023
Route du Vignoble RC30 Ouest	266'000	1'800	
Route d'Etoy RC58	913'000	3'100	Montant partiel. Finalisation des travaux en 2025
Vieille Route de l'Etraz	374'000	1'400	
Rue de l'Eglise	694'000	1'800	Partie route

### Comptes 810.465

Pourquoi les subsides de l'ECA n'ont-ils pas été versés ?

*Les subsides de l'ECA font l'objet d'une demande en cours et seront inscrits dans les comptes lors de leur versement, une pratique visant à faciliter le décompte de la TVA.*

### **Point 9123.7 (Page 5)**

En quoi consiste la convention avec tiers de CHF 15'300.00 ?

*Il s'agit d'une convention établie dans le cadre de la construction du Cœur du village qui prévoyait différentes modalités entre les autres propriétés connexes au projet. Cette convention prévoyait une transaction pour l'octroi d'une servitude de droit d'usage de jardin.*

### **Etat des emprunts au 31.12.2024 (Page 9)**

Serait-il possible à l'avenir de mentionner la durée des avances à terme fixe ?

Par exemple :

BCV n° H5544.57.94 / Avance à terme fixe (**10**) / 15.03.2032 / 0.99 % / CHF 2'825'000.00...

*Nous confirmons que, pour les prochains fascicules de comptes, la durée de chaque avance à terme fixe sera indiquée.*

*Lavigny, 19 juin 2025*



